Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Rapport statistique annuel 2016

Programme canadien pour l'épargne-études

Canada

Programme canadien pour l'épargne-études – Rapport statistique annuel 2016

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site
canada.ca/publicentre-EDSC.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts
(gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY)
en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez
un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
N° de cat. : Em21-1F-PDF
ISSN : 1928-358X

EDSC
N° de cat. : LC-168-12-17F

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT STATISTIQUE ANNUEL 2016 DU PCEE **1**

FORMATS SUBSTITUTS 1

AU SUJET DU PRÉSENT RAPPORT **5**
INTRODUCTION **5**
PARTIE I : ÉPARGNER POUR DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES **5**

RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-ÉTUDES 5
SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES (SCEE) 6
BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC) 7

Définir le faible revenu 7

INCITATIFS PROVINCIAUX À L'ÉPARGNE-ÉTUDES 7

PARTIE II : RÉSUMÉ **8**

INVESTIR DANS L'AVENIR 8
L'ÉDUCATION FAVORISE LA CRÉATION D'UNE CLASSE MOYENNE FORTE 8
PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT 9
CRÉER DES OPPORTUNITÉS : FAIRE CROÎTRE LES COTISATIONS PERSONNELLES 10
OPPORTUNITÉS SUPPLÉMENTAIRES 11
AUGMENTER LES ACTIFS DANS LES REEE 11
OBTENIR LA NOTE DE PASSAGE : RETRAITS DES REEE POUR LE FINANCEMENT D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES 11

PARTIE III : INCITATIFS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES ET ÉTUDES POSTSECONDAIRES **12**

AVANTAGES DE L'ÉPARGNE ANTICIPÉE POUR LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES 12
COMMENT TOUS LES FRAIS S'ADDITIONNENT 13

Scénario 1 : Commencer à épargner pour un enfant dès sa naissance 13
Scénario 2 : Commencer à épargner un peu plus tard 14
Scénario 3 : Se rattraper pour l'épargne 14

COTISATIONS PERSONNELLES AUX REEE 16

Cotisations personnelles annuelles 16
Moyenne par bénéficiaire : À l'échelle nationale et par province et territoire 17
Cotisations personnelles aux REEE avec les bénéficiaires du BEC 18
Répartition 18

TIRER LE MEILLEUR PARTI POSSIBLE : LE RÔLE DES PROMOTEURS DE REEE 19
PAIEMENTS DU GOUVERNEMENT 21

Paiements au titre de la SCEE 21
Paiements aux bénéficiaires provenant de familles à revenu moyen et faible 22
Les paiements au titre du BEC continuent de croître 23
Paiement combiné : SCEE de base, SCEE supplémentaire et BEC 23

PARTICIPATION ET BÉNÉFICIAIRES 25

Taux de participation nationaux : SCEE 25
Taux de participation provinciaux : SCEE 26
Nombre cumulatif de bénéficiaires : SCEE de base par groupe d'âge et par province et territoire 27
Bénéficiaires annuels : SCEE de base et SCEE supplémentaire 28

Nouveaux bénéficiaires : SCEE de base et SCEE supplémentaire 29
Âge des nouveaux bénéficiaires : SCEE 30
Taux de participation nationaux : BEC 31
Taux de participation provinciaux : BEC 31
Nouveaux bénéficiaires et bénéficiaires annuels : BEC 32

REEE : TOTAL DES ACTIFS 34

Actifs par type de promoteur 35

RETRAITS DES COMPTES DE REEE POUR LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES 36

Retrait : Paiements d'aide aux études (PAE) 36
Total des retraits : À l'échelle nationale 36
Total des retraits : Bénéficiaires qui ont reçu la SCEE de base et supplémentaire 37
Total des retraits : Bénéficiaires qui ont reçu uniquement la SCEE de base 37
Répartition des retraits des REEE 38
Retirer des cotisations personnelles d'un REEE 39

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA 39

Difficultés liées à l'accès 39
Une approche mise à jour 40

LES DONNÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT 41

AU SUJET DU PRÉSENT RAPPORT

Chaque année, Emploi et Développement social Canada (EDSC) produit un rapport statistique annuel (RSA). Le RSA de 2016 fournit des statistiques sur les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et les incitatifs à l'épargne-études, offerts en vertu de la programme canadien pour l'épargne-études, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016; ainsi que des données historiques annuelles et cumulatives.

Le RSA contient principalement de l'information statistique relative aux bénéficiaires ayant reçu la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et/ou le Bon d'études canadien (BEC).

INTRODUCTION

EDSC administre deux incitatifs à l'épargne-études liés aux REEE : la SCEE et le BEC. Le présent rapport comprend une brève description de chaque incitatif à l'épargne-études, un résumé des principaux faits saillants de 2016 et un survol de l'évolution du taux d'adhésion aux incitatifs à l'épargne-études, notamment en ce qui concerne les enfants de familles canadiennes à revenu moyen et faible.

PARTIE I : ÉPARGNER POUR DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Cette partie décrit les divers incitatifs à l'épargne-études qui sont offerts pour les études postsecondaires au Canada. Certains de ces incitatifs sont fédéraux et d'autres sont provinciaux, mais tous sont liés aux REEE. Sauf indication contraire, le présent rapport est axé sur les incitatifs fédéraux à l'épargne-études : la SCEE et le BEC.

En ce qui a trait aux incitatifs à l'épargne-études, le terme « études postsecondaires » s'applique aux études à temps plein ou à temps partiel dans le cadre d'un programme d'apprentissage, ou dans un collège d'enseignement général et professionnel (cégep), une école de métiers, un collège ou une université.

Régimes enregistrés d'épargne-études

Pour recevoir les incitatifs à l'épargne-études, un régime enregistré, un plan enregistré, appelé un REEE, doit être ouvert auprès d'une organisation offrant des REEE, comme une banque, un planificateur financier ou une société d'assurance.

Habituellement, un parent, un grand-parent ou un autre membre de la famille ouvre un REEE et nomme un enfant comme bénéficiaire. La personne qui ouvre le REEE est appelée le « souscripteur ». Le souscripteur n'est pas tenu d'avoir un lien de parenté avec le bénéficiaire pour ouvrir un REEE.

Il existe trois types de REEE :

- **les régimes individuels : u**n seul bénéficiaire n'est nommé et n'a pas besoin d'être liés avec le souscripteur;
- **les régimes familiaux :** ces régimes permettent de désigner un ou plusieurs bénéficiaires qui doivent être liés au souscripteur par le sang ou l'adoption;
- **les régimes collectifs :** les épargnes d'un groupe de bénéficiaires (non familiaux) de la même cohorte d'âge sont mis en commun et investi collectivement par des courtiers de plans de bourses d'études.

Les fonds investis dans un REEE peuvent prendre plusieurs formes (par exemple : dépôts d'épargne, certificats de placement garanti, fonds communs et autres types de fonds d'investissement) et s'accumulent à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait. Dans le domaine des REEE, un grand nombre d'options sont offertes, dont certaines sont à frais modiques ou sans frais.

Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

La SCEE consiste en un montant de base (SCEE de base) auquel s'ajoute un montant supplémentaire (SCEE supplémentaire) pour les bénéficiaires issus de familles à revenu moyen ou faible.

SCEE de base

La SCEE de base représente une subvention de 20 pourcent sur les premiers 2 500 $ de cotisations personnelles annuelles versées dans un REEE, jusqu'à la fin de l'année civile où le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans. La SCEE de base est offerte à tous les bénéficiaires admissibles, quel que soit leur revenu familial.

SCEE supplémentaire

Les bénéficiaires issus de familles à revenu moyen ou à faible revenu peuvent également être admissibles à la SCEE supplémentaire. Il s'agit d'un montant supplémentaire de 10 pourcent ou de 20 pourcent pour la première tranche de 500 $ versée dans le REEE chaque année, le 1er janvier 2005 ou après, jusqu'à la fin de l'année civile où le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans. Le montant de la SCEE supplémentaire qu'un bénéficiaire peut recevoir est déterminé en fonction du revenu modifié de son responsable.

Par exemple, les bénéficiaires provenant de familles ayant un revenu modifié de 45 282 $ ou moins en 2016 (seuil le plus bas au chapitre de l'impôt sur le revenu, indexé annuellement) peuvent obtenir un montant supplémentaire de la SCEE de 20 pourcent pour la première tranche de 500 $ versée au REEE chaque année. Cela peut représenter un montant s'élevant jusqu'à 100 $, qui s'ajoute à la SCEE de base de 20 pourcent. Les enfants qui reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants* (enfants pris en charge) reçoivent également la SCEE supplémentaire de 20 pourcent.

Par ailleurs, les bénéficiaires issus de familles dont le revenu modifié pour 2016 se situe entre 45 282 $ et 90 564 $ (la deuxième fourchette d'imposition du revenu) peuvent recevoir une SCEE additionnelle de 10 pourcent pour la première tranche de 500 $ versée au REEE chaque année. Cela peut représenter un montant s'élevant jusqu'à 50 $, qui s'ajoute à la SCEE de base de 20 pourcent. Le gouvernement du Canada peut verser un montant maximal cumulatif de 7 200 $ à chaque bénéficiaire au titre de la SCEE de base et supplémentaire.

Bon d'études canadien (BEC)

Le BEC est un incitatif offert aux enfants nés le 1er janvier 2004 ou après, et qui proviennent de familles à faible revenu ou reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*. Aucune cotisation personnelle n'est nécessaire pour recevoir le BEC.

Le BEC fournit un paiement initial de 500 $, suivi de paiements de 100 $ pour chaque année d'admissibilité du bénéficiaire jusqu'à l'âge de 15 ans (pour un maximum de 2 000 $) et est rétroactif. Cela signifie que les paiements du BEC peuvent être demandés pour des années où le bénéficiaire était admissible, même pour des années avant qu'il ne soit nommé dans un REEE.

Définir le faible revenu

Depuis le 1er juillet 2017, l'admissibilité au BEC est basée, en partie, sur le nombre d'enfants admissibles et sur le revenu modifié du responsable, tel qu'il est décrit dans la *Loi canadienne sur l'épargne-études*. Pour l'année de calcul des prestations 2017-2018 (du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018), l'admissibilité au BEC est fondée, en partie, sur ce qui suit :

Tableau 1: Seuil d'éligibilité

Nombre d'enfants qualifiés	*Revenu modifié*
De 1 à 3	Jusqu'à 45 916 $
4	Moins de 51 809 $
5	Moins de 57 724 $
6	Moins de 63 640 $

Remarque : Les bénéficiaires provenant de familles de plus grande taille ayant un revenu familial modifié plus élevé pourraient également être admissibles au BEC. Les renseignements concernant les critères d'admissibilité au BEC pour ces familles peuvent être fournis sur demande.

Pour l'année de calcul des prestations 2016-2017 (du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017), l'admissibilité au BEC dépendait, en partie, de l'admissibilité du responsable au Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), si celui-ci avait continué d'être versé pour cette période.

Avant le 1er juillet 2016, les bénéficiaires étaient admissibles au BEC lorsque le responsable était admissible pour recevoir le SPNE.

Incitatifs provinciaux à l'épargne-études

En plus des incitatifs fédéraux pour l'épargne-études, trois provinces offrent également des incitatifs à l'épargne-études :

Au titre de la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique, le gouvernement de la Colombie-Britannique effectue un versement unique de 1 200 $ dans le compte de REEE des bénéficiaires nés le 1er janvier 2006 ou après. EDSC administre cet incitatif au nom de la Colombie-Britannique.
Au titre de la Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS), le gouvernement de la Saskatchewan offre jusqu'à 250 $ par bénéficiaire. EDSC administre cet incitatif pour le

compte de la Saskatchewan. (Remarque : Dans son budget de 2017-2018, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé que les versements au titre de la SEEAS seront suspendus temporairement à compter du 1er janvier 2018.)

Le gouvernement du Québec administre son propre incitatif à l'épargne-études, appelé « Incitatif québécois à l'épargne-études ». Ce crédit d'impôt remboursable, fondé sur les cotisations, est un supplément de 10 pourcent versé directement dans un compte de REEE. Les bénéficiaires peuvent recevoir jusqu'à 250 $ par année, et un montant additionnel de 50 $ par année s'ils proviennent d'une famille à revenu moyen ou faible.

PARTIE II : RÉSUMÉ

Investir dans l'avenir

Afin de mieux bénéficier des opportunités qui s'offrent à eux, les jeunes Canadiens doivent posséder les connaissances, les compétences et l'expérience que les études postsecondaires peuvent leur permettre d'acquérir. En investissant dans les études postsecondaires pour les jeunes Canadiens, le gouvernement du Canada investit dans la main-d'œuvre qualifiée et novatrice de demain.

Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, de 2005 à 2015, les taux d'emploi étaient systématiquement plus élevés chez les personnes possédant un diplôme d'études postsecondaires que chez celles n'ayant pas atteint ce niveau d'études. En fait, 71 pourcent des emplois exigent déjà certaines études postsecondaires.

L'éducation favorise la création d'une classe moyenne forte

L'accès au financement est un facteur important dans la décision de poursuivre des études postsecondaires. La recherche montre que, lorsque des fonds sont mis de côté en prévision des études postsecondaires, les enfants sont plus susceptibles d'accéder à l'enseignement supérieur que ceux qui n'ont pas d'épargne. Épargner tôt au moyen de REEE signifie économiser sur une plus longue période pour profiter au maximum des incitatifs en plus des gains accumulés sur les fonds dans leurs comptes de REEE. Ils disposent ainsi de fonds plus importants pour l'accès aux études postsecondaires, le moment venu. Aider davantage de Canadiens à revenu moyen ou à faible revenu à économiser en prévision des études postsecondaires de leurs enfants, favorise l'élimination des obstacles à l'enseignement supérieur.

Le présent rapport souligne un certain nombre de tendances positives en ce qui concerne le nombre de Canadiens qui économisent pour les études postsecondaires et le montant qu'ils économisent plus particulièrement chez les familles à revenu moyen et faible.

À l'heure actuelle, 51 pourcent des enfants admissibles (de 0 à 17 ans) au Canada ont reçu les incitatifs à l'épargne-études. Le gouvernement du Canada est déterminé à aider les autres enfants admissibles (49 pourcent), notamment ceux issus de familles à revenu moyen ou faible, à recevoir ces incitatifs.

Priorités du gouvernement

Rendre les études postsecondaires plus abordables pour les Canadiens est une priorité pour le gouvernement du Canada. Au moyen de la SCEE et du BEC, ainsi que d'autres initiatives sociales et économiques, le gouvernement :

- aide les jeunes à réussir dans un marché du travail en constante évolution;
- favorise la création d'une classe moyenne forte.

De plus, à l'appui des engagements pris dans la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de « travailler en collaboration avec les provinces, les territoires, les intervenants et les peuples autochtones en vue de mieux promouvoir les REEE et le Bon d'études canadien pour simplifier l'inscription, et augmenter le taux d'adhésion », EDSC déploie des efforts pour :

- sensibiliser les Canadiens par rapport aux avantages d'épargner tôt en investissant dans des REEE;
- faciliter l'accès au BEC pour les enfants de familles à faible revenu.

En outre, dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada a annoncé les mesures suivantes visant à améliorer l'accès au BEC :

- entreprendre un projet pilote pour l'étude d'approches novatrices visant à accroître la sensibilisation et le taux d'adhésion au BEC;
- modifier la *Loi canadienne sur l'épargne-études* afin de permettre au conjoint de fait ou à l'époux du responsable de demander le BEC et la SCEE supplémentaire pour le compte d'un enfant admissible.

Plus les Canadiens acquièrent de compétences et de connaissances, plus les résultats sont positifs, tant pour les personnes elles-mêmes que pour la société dans son ensemble. En travaillant ensemble, le gouvernement du Canada et ses partenaires et intervenants peuvent avoir une influence positive à cet égard. Les efforts déployés par les intervenants existants et les nouveaux intervenants pour sensibiliser les Canadiens à revenu moyen et faible sur les incitatifs sont particulièrement utiles. EDSC encourage les partenaires communautaires et commerciaux à tirer parti des renseignements contenus dans le RSA pour faire valoir les avantages de commencer à épargner tôt au moyen de REEE.

Créer des opportunités : faire croître les cotisations personnelles

En 2016, les cotisations des Canadiens aux REEE s'élèvent à 4,43 milliards de dollars. Pour sa part, le gouvernement du Canada a versé 1,02 milliards de dollars dans les comptes de REEE sous forme d'incitatifs à l'épargne-études, ce qui représente 23 cents pour chaque dollar cotisé par les Canadiens.

En 2016, 2,77 millions de REEE ont reçu 884 millions de dollars au titre de la SCEE de base et supplémentaire.

- Les Canadiens à revenu moyen et faible[1] ont épargné davantage au moyen de REEE et ont reçu une part plus importante des incitatifs :
  - 1,01 million de REEE ont reçu 301 millions de dollars au titre de la SCEE de base et supplémentaire (une augmentation de 350 pourcent par rapport aux 67 millions de dollars reçus en 2006);
- 1,76 million de REEE ont reçu la SCEE de base seulement, ce qui représente une augmentation de 30 pourcent (de 447 millions de dollars en 2006 à 583 millions de dollars en 2016).

Image 1: Proportion de bénéficiaires de la SCEE à réception de la SCEE supplémentaire

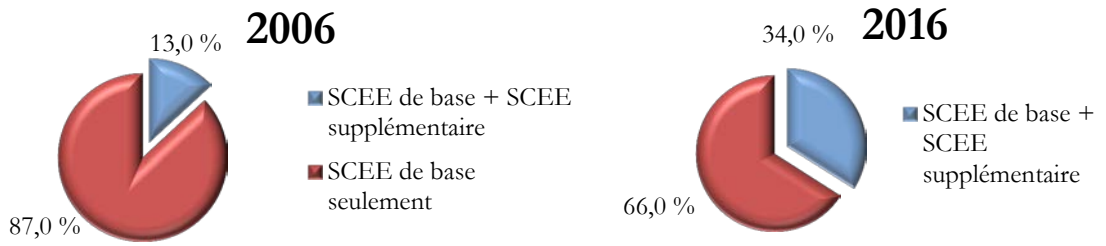

De plus, 546 141 bénéficiaires issus de familles à faible revenu ont reçu 134 millions de dollars en BEC.

- 126 979 bénéficiaires ont reçu le montant initial de 500 $;
- 419 162 bénéficiaires ont reçu des montants annuels de 100 $.

[1] Le nombre de bénéficiaires qui ont déjà reçu un montant supplémentaire de la SCEE est utilisé pour représenter les enfants provenant de familles à revenu moyen et faible qui ont bénéficié de fonds épargnés au moyen de REEE. Toutefois, les Canadiens qui avaient déjà un REEE avant la création de la SCEE supplémentaire en 2005, devaient en faire la demande auprès de leur institution financière. Étant donné qu'un certain nombre ne l'ont pas demandé, les données qui représentent les familles à revenu moyen et faible sont sous-évalués.

Opportunités supplémentaires

Chaque année, de plus en plus de Canadiens bénéficient des incitatifs à l'épargne-études. Il y a plus de 7 millions d'enfants au Canada âgés de 17 ans ou moins et, à la fin de 2016, 51 pourcent (ou 3,6 millions d'enfants) avaient reçu une SCEE depuis la création de cet incitatif en 1998.

Cela signifie qu'en 2016, 3,4 millions d'enfants ne bénéficiaient d'aucun incitatif à l'épargne études et que de ce nombre, environ 1,7 million étaient admissibles au BEC. Pour cette raison, le gouvernement du Canada cherche à mobiliser des partenaires pour qu'ils sensibilisent les familles, et tout particulièrement celles à faible revenu, de manière à ce qu'elles comprennent les avantages d'épargner tôt au moyen de REEE et que cette écart soit, autant que possible, comblé.

Augmenter les actifs dans les REEE

En 2016, les actifs dans les REEE totalisaient 51,3 milliards de dollars, comparativement à 27,6 milliards de dollars en 2006.

Le total des actifs comprend :

- les cotisations personnelles à un REEE;
- les incitatifs fédéraux à l'épargne-études;
- les incitatifs provinciaux à l'épargne-études;
- les gains accumulés sur tout ce qui précède.

Obtenir la note de passage : Retraits des REEE pour le financement d'études postsecondaires

Une fois que le bénéficiaire est inscrit à un programme d'études postsecondaires admissible, il peut présenter une demande de Paiement d'aide aux études (PAE). Un PAE est composé des gains accumulés et des incitatifs à l'épargne-études dans le REEE (SCEE, BEC et incitatifs provinciaux). Les PAE constituent un revenu imposable pour le bénéficiaire du REEE, qui a souvent un revenu modeste pendant ses études. Par conséquent, le montant de l'impôt payé sur les PAE est habituellement bas.

Le bénéficiaire peut utiliser les fonds reçus sous forme de PAE pour couvrir les dépenses liées à ses études postsecondaires telles que les droits de scolarité, manuels, logement et autres.

Les incitatifs à l'épargne-études ont pour but de permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'accéder aux études postsecondaires dont ils ont besoin pour :

- améliorer leurs perspectives d'emploi;
- réduire leur dette d'études; et
- renforcer le marché du travail.

Qu'est-qui démontre l'efficacité des incitatifs à l'épargne-études?

Un plus grand nombre d'enfants bénéficient de l'épargne dans les REEE pour payer leurs études postsecondaires :

- Au total, 3,56 milliards de dollars ont été retirés des REEE par environ 420 000 bénéficiaires qui avaient besoin d'un soutien financier pour leurs études postsecondaires;
- De ce montant, 710 millions de dollars ont été retirés de REEE qui contenaient des fonds versés au titre de la SCEE de base et supplémentaire, appuyant ainsi les études postsecondaires de près de 86 500 bénéficiaires (20,5 pourcent) issus de familles à revenu moyen et faible.

PARTIE III : INCITATIFS À L'ÉPARGNE-ÉTUDES ET ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Chaque année, de plus en plus de Canadiens utilisent les REEE afin d'épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Cela s'observe particulièrement chez les familles à revenu moyen ou faible.

Plus les Canadiens épargnent tôt au moyen de REEE, plus ils reçoivent d'incitatifs à l'épargne-études. Si l'on tient compte des gains potentiels sur les fonds dans les REEE, les fonds disponibles pour le financement des études postsecondaires peuvent être beaucoup plus élevés quand l'épargne commence tôt.

Avantages de l'épargne anticipée pour les études postsecondaires

Épargner tôt au moyen d'un REEE peut faire une différence en termes de fonds disponibles pour financer les études postsecondaires.

Comment tous les frais s'additionnent

Le coût des études postsecondaires continue d'augmenter. Selon l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance de Statistique Canada, les droits de scolarité moyens pour les étudiants canadiens du premier cycle pour l'année scolaire 2015-2016 s'élevaient à 6 191 $. Des tendances semblables s'observent également dans les programmes collégiaux et d'apprentissage.

Même si les gouvernements offrent un soutien financier aux étudiants à revenu moyen et faible sous forme de subventions et de prêts, et même si certaines provinces offrent la gratuité scolaire aux étudiants issus de familles à faible revenu (par exemple Ontario et Nouveau-Brunswick), il est toujours avantageux de commencer à épargner tôt pour les raisons suivantes :

- les droits de scolarité ne constituent pas le seul coût lié aux études postsecondaires (il y a également les frais d'administration, les frais liés aux manuels, aux outils et au logement, et les frais de subsistance);
- les programmes ne sont pas tous admissibles à la gratuité scolaire;
- la gratuité scolaire ne s'applique pas nécessairement aux étudiants provenant de l'extérieur de la province.

Les fonds dans les REEE peuvent être utilisés pour couvrir toutes ces dépenses, peu importe si les bénéficiaires étudient à temps plein ou à temps partiel dans le cadre d'un programme d'apprentissage, ou dans un cégep, une école de métiers, un collège ou une université.
Le scénario qui suit illustre la façon dont l'épargne peut réellement s'additionner au fil du temps.

Scénario 1 : Commencer à épargner pour un enfant dès sa naissance

Ayan et Nasir sont mariés et parents d'un nouveau-né prénommé Johnny. Ils ont un revenu modifié net de 45 000 $ et reçoivent l'Allocation canadienne pour enfants, un paiement mensuel libre d'impôt versé aux familles admissibles. Ils ont toujours voulu épargner pour les études postsecondaires de leur enfant. Ainsi, dès la naissance de Johnny, ils ont ouvert un REEE et demandé le BEC.
En utilisant une partie de l'argent reçu au titre de l'Allocation canadienne pour enfants, Ayan décide de déposer 2 $ par jour (730 $ par année) dans un REEE pour lequel elle touche à la fois la SCEE de base et supplémentaire. En plus du BEC maximal de 2 000 $, et en supposant un intérêt composé de 1 pourcent sur une période de 18 ans, la valeur du compte de REEE pourrait s'élever jusqu'à 21 000 $ pour aider à couvrir les dépenses liées aux études postsecondaires de Johnny.

Scénario 2 : Commencer à épargner un peu plus tard

Fatima est une mère de famille monoparentale. Sa fille, Sophie, est âgée de 10 ans. Fatima a un revenu familial net de 45 000 $. Jusqu'à maintenant, elle n'a pas réussi à épargner pour les études postsecondaires de Sophie, même si elle est consciente de l'importance de lui permettre de prendre un bon départ dans la vie. Fatima ouvre un REEE et commence à épargner pour Sophie lorsque sa fille a 10 ans, en utilisant une partie de l'Allocation canadienne pour enfants. Elle dépose 2 $ par jour (730 $ par année) dans un REEE pour lequel elle touche à la fois la SCEE de base et supplémentaire.

Pendant que Fatima remplit la demande, l'institution financière lui signale que Sophie est également admissible au BEC de façon rétroactive, pour un montant maximal de 2 000 $. Avec 1 % intérêt composé sur les cotisations personnelles et les incitatifs à l'épargne-études offerts par le gouvernement du Canada, la valeur du compte de REEE pourrait s'élever jusqu'à 10 000 $ pour aider à couvrir les dépenses liées aux études postsecondaires de Sophie.

Scénario 3 : Se rattraper pour l'épargne

Étant donné que Fatima a commencé à épargner plus tard, il y aura 11 000 $ de moins dans le REEE au moment où Sophie sera prête à entreprendre ses études postsecondaires.

La bonne nouvelle est que si Fatima veut rattraper Ayan et Nasir, elle peut le faire en augmentant ses cotisations à 4,50 $ par jour; cela lui permettrait d'épargner 1 642,50 $ par année. Cela voudrait dire plus du double du montant des contributions journalières. Dans ce scénario, Fatima perdera seulement environ 1 000 $ en SCEE supplémentaire et environ 1 000 $ en intérêt.

Leçon apprise : Plus on commence à épargner tôt, plus on est en mesure de maximiser les incitatifs et d'accumuler des gains. L'épargne anticipée pour les études postsecondaires est vraiment très avantageuse!

Figure 2: Avantage des épargne-études dans des REEE, dès le base âge des enfants

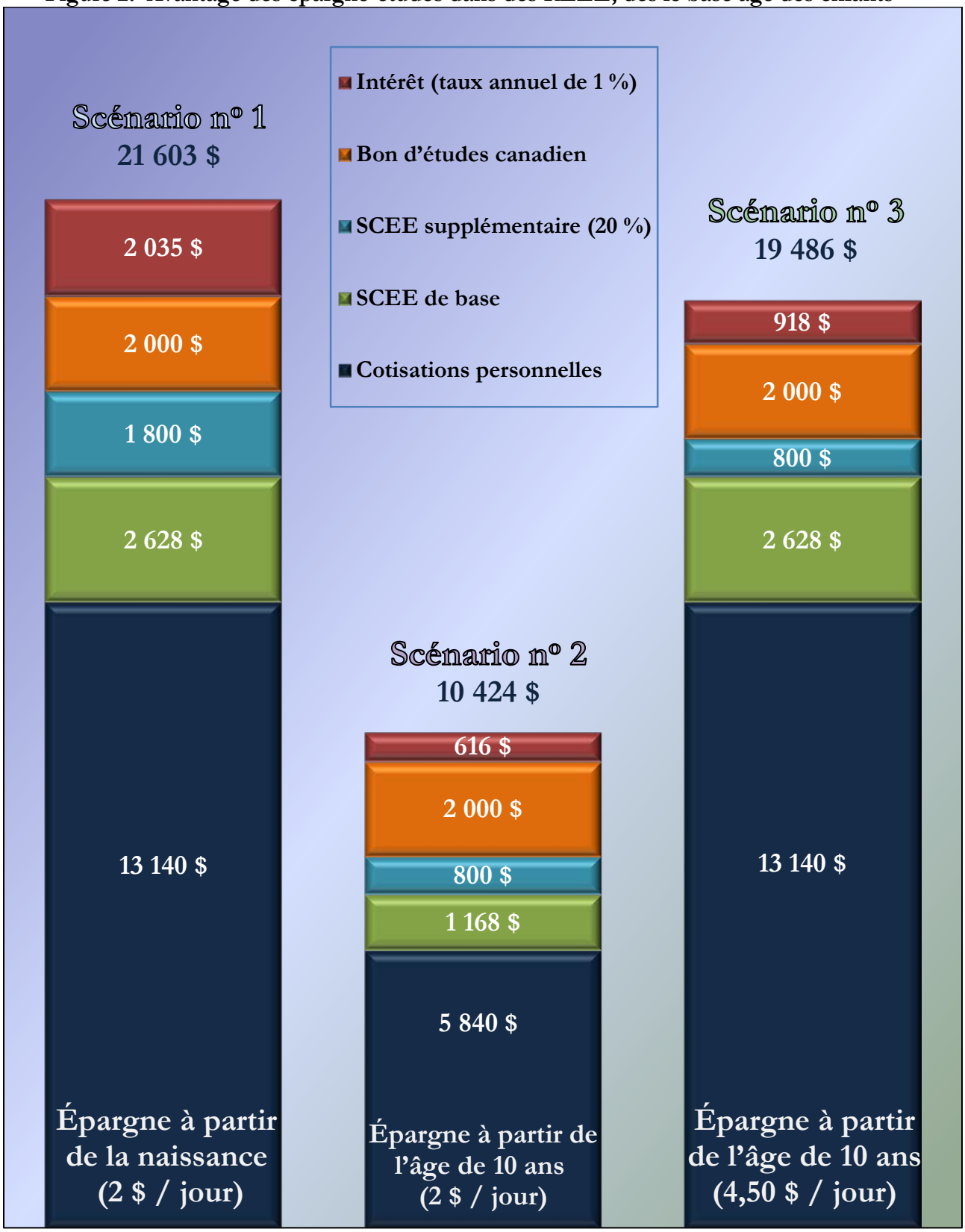

(Remarque : Les incitatifs provinciaux ne sont pas inclus dans ces scénarios.)

Cotisations personnelles aux REEE

Les Canadiens épargnent plus que jamais pour les études postsecondaires de leurs enfants au moyen de REEE.

Les cotisations personnelles aux REEE donnent droit à des incitatifs fédéraux à l'épargne-études et, dans certains cas, elles donnent également droit à des incitatifs provinciaux à l'épargne-études. Les fonds dans un REEE peuvent être dirigés vers des dépôts d'épargne directs, des certificats de placement garanti, des fonds communs de placement ou d'autres types d'investissements jusqu'à ce que le bénéficiaire soit prêt à entreprendre ses études postsecondaires. Quel que soit le type d'investissement choisi par le souscripteur, les fonds du REEE s'accumulent à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.

Cotisations personnelles annuelles

En 2016 seulement, les Canadiens ont cotisé 4,43 milliards de dollars aux REEE.

Image 3 : Cotisations personnelles annuelles

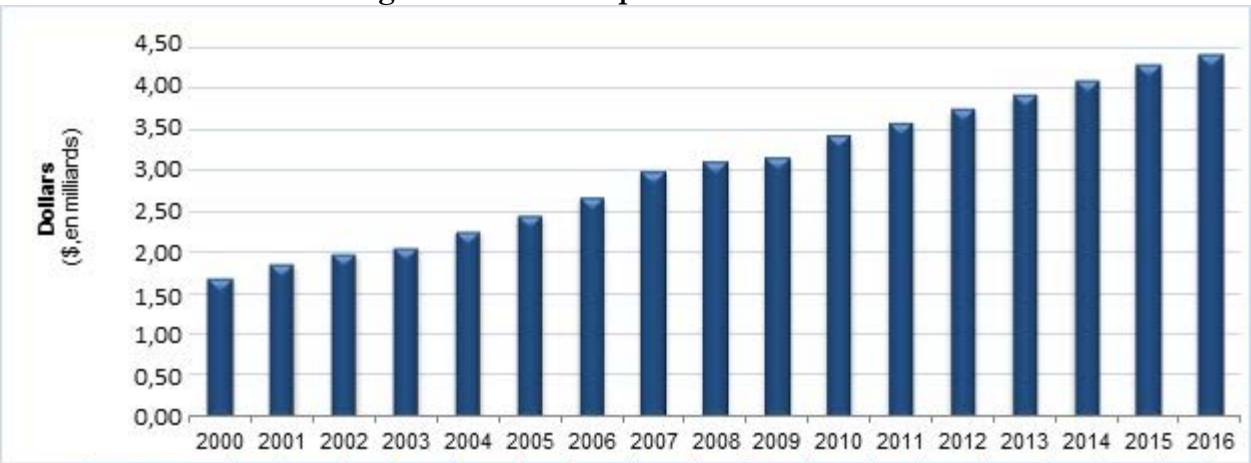

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisations personnelles	1,71	1,87	1,99	2,08	2,28	2,47	2,68	3,00	3,12	3,18	3,44	3,59	3,76	3,94	4,10	4,30	4,43
Écart annuel	9 %	9 %	6 %	5 %	10 %	8 %	9 %	12 %	4 %	2 %	8 %	4 %	5 %	5 %	4 %	5 %	3 %

Moyenne par bénéficiaire : À l'échelle nationale et par province et territoire

En 2016, la cotisation personnelle moyenne, par bénéficiaire, a atteint 1 513 $.

Image 4 : Cotisation personnelle annuelle moyenne par bénéficiaire : À l'échelle nationale

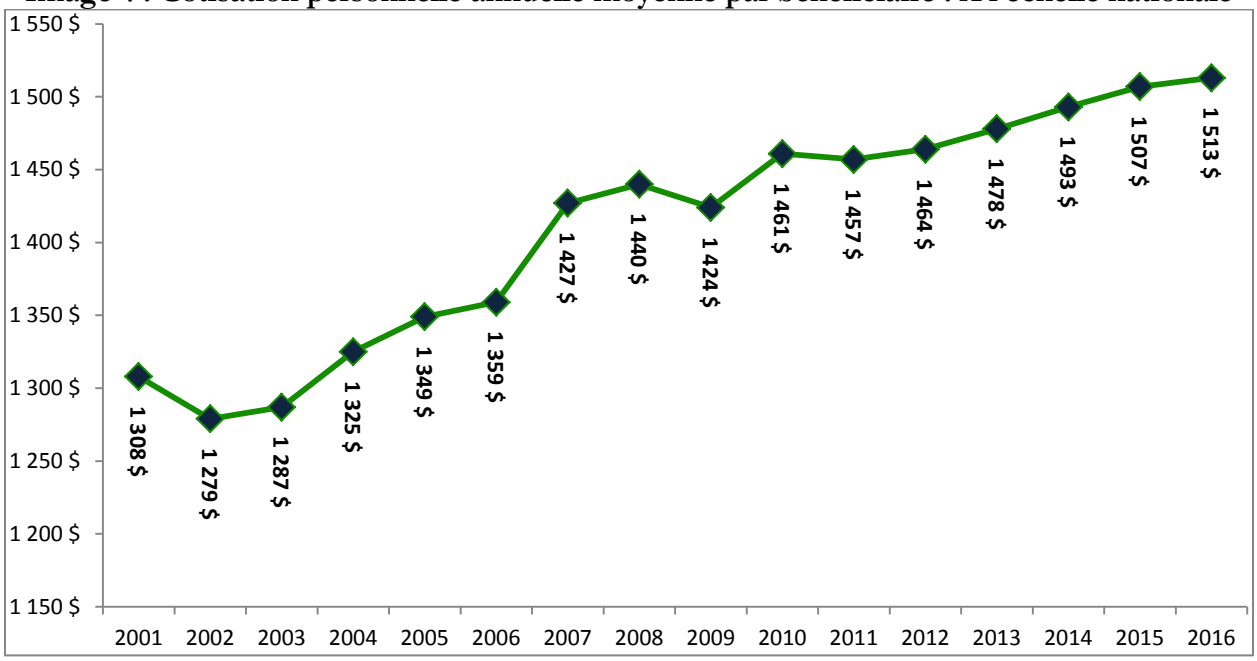

La plupart des provinces et territoires ont constaté une augmentation du montant annuel moyen des cotisations personnelles. La plus forte croissance (5 pourcent) a été enregistrée à l'Île-du-Prince-Édouard. En Colombie-Britannique, en Ontario et dans chacun des trois territoires, le montant moyen des cotisations personnelles était supérieur à la moyenne nationale (1 513 $).

Tableau 2 : Cotisation personnelle annuelle moyenne par bénéficiaire : À l'échelle nationale et par province et territoire

Provinces et territoires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nunavut	1 571	1 655	1 746	1 807	1 841	1 922	1 793	1 977	1 956
Colombie-Britannique	1 589	1 582	1 632	1 636	1 655	1 670	1 691	1 711	1 714
Yukon	1 507	1 435	1 612	1 535	1 569	1 554	1 592	1 629	1 677
Ontario	1 567	1 551	1 596	1 595	1 604	1 625	1 644	1 665	1 670
Territoires du Nord-Ouest	1 568	1 529	1 543	1 465	1 527	1 529	1 498	1 537	1 590
Alberta	1 453	1 409	1 433	1 427	1 437	1 440	1 459	1 445	1 444
Saskatchewan	1 293	1 286	1 324	1 324	1 342	1 373	1 406	1 424	1 425
Île-du-Prince-Édouard	1 152	1 159	1 212	1 207	1 196	1 190	1 241	1 275	1 339
Nouvelle-Écosse	1 202	1 191	1 225	1 223	1 228	1 247	1 274	1 286	1 289
Québec	1 175	1 167	1 195	1 179	1 181	1 191	1 202	1 224	1 248
Manitoba	1 222	1 217	1 227	1 232	1 213	1 211	1 215	1 234	1 235
Terre-Neuve-et-Labrador	1 032	1 051	1 092	1 113	1 135	1 153	1 190	1 221	1 221
Nouveau-Brunswick	1 036	1 035	1 062	1 076	1 096	1 132	1 141	1 177	1 189
Canada	1 440	1 424	1 461	1 457	1 464	1 478	1 493	1 507	1 513

Cotisations personnelles aux REEE avec les bénéficiaires du BEC

Chaque année, le montant moyen des cotisations personnelles dans les REEE recevant le BEC continue d'augmenter. En 2016, un montant moyen de 1 078 $ en cotisations personnelles a été versé dans 76,9 pourcent de ces REEE, en dépit du fait que des cotisations personnelles ne sont pas requises pour recevoir le BEC. Depuis la création du BEC en 2005, un total de 5 milliards de dollars en cotisations personnelles a été déposé dans les REEE admissibles au BEC.

Tableau 3 : Cotisations personnelles aux REEE avec les bénéficiaires du BEC

Année	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Cotisation personnelle moyenne	963 $	1 044 $	1 016 $	1 021 $	1 057 $	1 078 $

Répartition

En 2016, des cotisations personnelles s'élevant jusqu'à 1 000 $ ont été versées dans 45,7 pourcent des REEE; des cotisations personnelles de 1 001 $ à 2 500 $ ont été effectuées dans 40,1 pourcent des REEE; et des cotisations personnelles totalisant plus de 2 501 $ ont été versées dans 14,2 pourcent des REEE.

Image 5: Répartition du montant des cotisations personnelle dans les REEEs

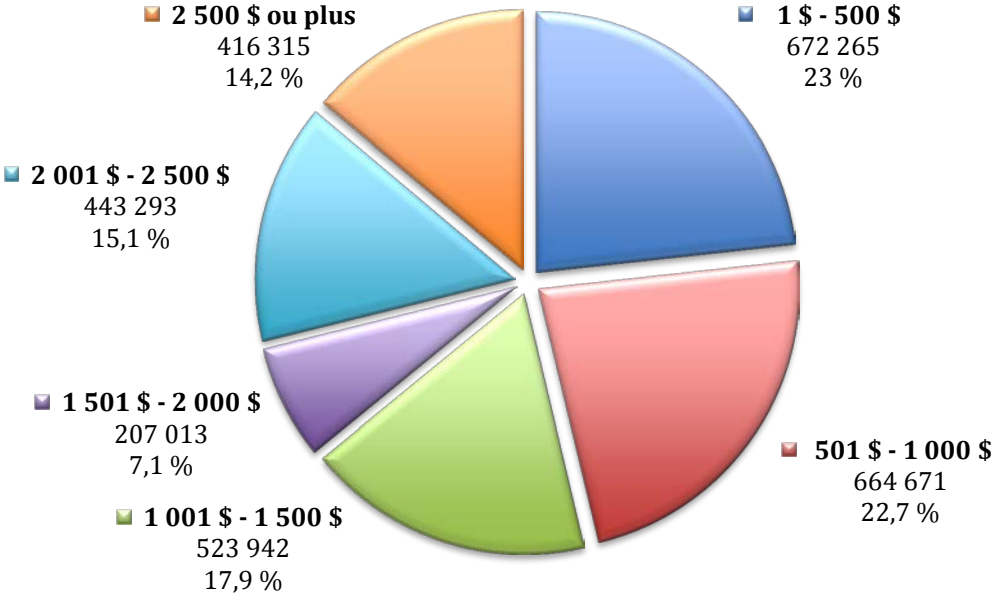

Tirer le meilleur parti possible : Le rôle des promoteurs de REEE

Les promoteurs, les institutions financières qui offrent les REEE et soit les incitatifs à l'épargne-études, et jouent un rôle essentiel. Ils facilitent le processus de demande et aident le souscripteur à comprendre les diverses options d'investissement.
Les promoteurs de REEE, comptent environ 90 organismes, regroupés selon les 4 catégories suivantes :

- **Services bancaires :** institutions de dépôt qui offrent des services privés et commerciaux à leurs clients;
- **Services d'investissement :** institutions qui proposent des services bancaires d'investissement, de courtage, de gestion de l'investissement et des opérations liées aux fonds, de gestion de patrimoine, d'investissement en capital, et des services liés aux bourses de marchandises et aux valeurs mobilières;
- **Courtiers en régimes collectifs :** institutions qui offrent des régimes enregistrés collectifs par cohorte d'âges, ainsi que des régimes familiaux et individuels;
- **Courtiers en assurance et autres :** institutions qui offrent des assurances aux clients (biens, risques divers, vie et maladie) et autres types de promoteurs de régimes enregistrés.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des paiements d'incitatifs à l'épargne-études entre les divers types de promoteurs de REEE.

Image 6 : Paiements au titre de la SCEE par type de promoteur

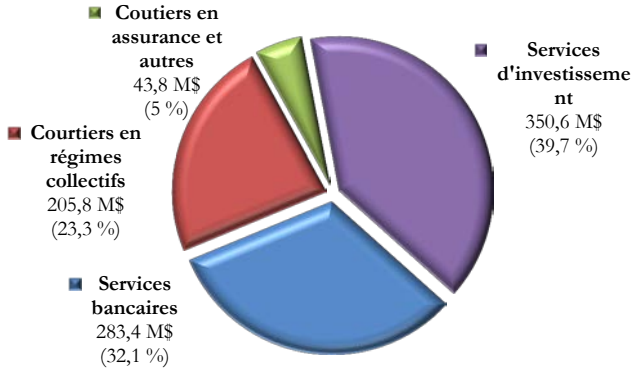

Les services d'investissement ont reçu 39,7 pourcent de tous les paiements au titre de la SCEE, suivis par les services bancaires (32,1 pourcent), les courtiers en régimes collectifs (23,3 pourcent), et les courtiers en assurance et autres (5 pourcent).

Image 7 : Paiements au titre du BEC par type de promoteur

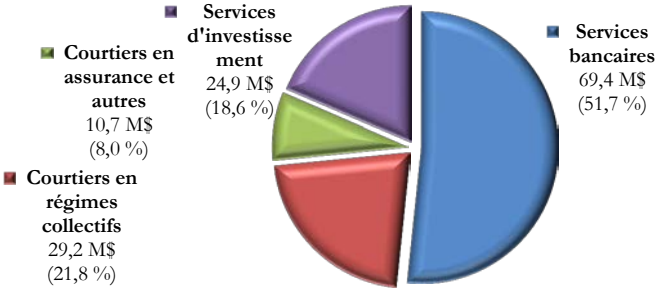

Les services bancaires ont reçu 51,7 pourcent de tous les paiements au titre du BEC, suivis par les courtiers en régimes collectifs (21,8 pourcent), les services d'investissement (18,6 pourcent), et les courtiers en assurance et autres (8 pourcent).

Paiements du gouvernement

Cette partie fournit des détails sur les paiements au titre de la SCEE de base, de la SCEE supplémentaire et du BEC.

Paiements au titre de la SCEE

Les paiements effectués au titre de la SCEE de base et supplémentaire sont proportionnels aux cotisations personnelles des Canadiens dans leurs REEE. En 2016 seulement, les Canadiens ont épargné 4,43 milliards au moyen de REEE. Comme résultat direct, 2,77 millions de REEE ont reçu 884 millions de dollars en SCEE.

Comme le montrent le tableau et le graphique ci-dessous, 398,5 millions de dollars (ou 45,1 pourcent) ont été versés aux bénéficiaires en Ontario. Un montant de 168,3 millions de dollars (ou 19 pourcent) est allé aux bénéficiaires au Québec. Ensuite, les montants les plus élevés ont été versés aux bénéficiaires en Colombie-Britannique (125,9 millions de dollars, ou 14,2 pourcent) et en Alberta (105,9 millions de dollars, ou 12 pourcent).

Tableau 4 : Montant annuel des paiements au titre de la SCEE : À l'échelle nationale et par province et territoire (en millions de dollars)

Provinces et territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ontario	300,0 $	325,6 $	342,3 $	358,0 $	371,7 $	380,2 $	393,6 $	398,5 $
Québec	99,3 $	109,1 $	117,4 $	126,6 $	135,8 $	144,3 $	155,6 $	168,3 $
Colombie-Britannique	91,5 $	98,7 $	103,2 $	108,1 $	113,5 $	117,2 $	121,7 $	125,9 $
Alberta	73,5 $	79,0 $	83,8 $	89,5 $	95,2 $	99,9 $	105,9 $	105,9 $
Saskatchewan	16,2 $	17,4 $	18,3 $	19,4 $	20,7 $	22,0 $	23,4 $	24,4 $
Manitoba	15,5 $	16,8 $	17,9 $	18,9 $	19,8 $	20,6 $	21,8 $	22,9 $
Nouvelle-Écosse	11,2 $	12,0 $	12,4 $	12,7 $	13,2 $	13,5 $	13,7 $	13,9 $
Nouveau-Brunswick	9,1 $	9,6 $	9,8 $	10,1 $	10,5 $	10,6 $	11,0 $	11,2 $
Terre-Neuve-et-Labrador	6,8 $	7,3 $	7,5 $	7,7 $	7,9 $	8,1 $	8,3 $	8,3 $
Île-du-Prince-Édouard	1,7 $	1,9 $	2,0 $	2,0 $	2,1 $	2,2 $	2,3 $	2,5 $
Territoires du Nord-Ouest	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,7 $	0,7 $	0,7 $	0,8 $
Yukon	0,5 $	0,6 $	0,6 $	0,7 $	0,7 $	0,7 $	0,8 $	0,8 $
Nunavut	0,1 $	0,1 $	0,1 $	0,2 $	0,2 $	0,2 $	0,2 $	0,2 $
Canada	**628 $**	**680 $**	**717 $**	**755 $**	**793 $**	**821 $**	**859 $**	**884 $**

Image 8 : Proportion des paiements effectués au titre de la SCEE en 2016 par province et territoire

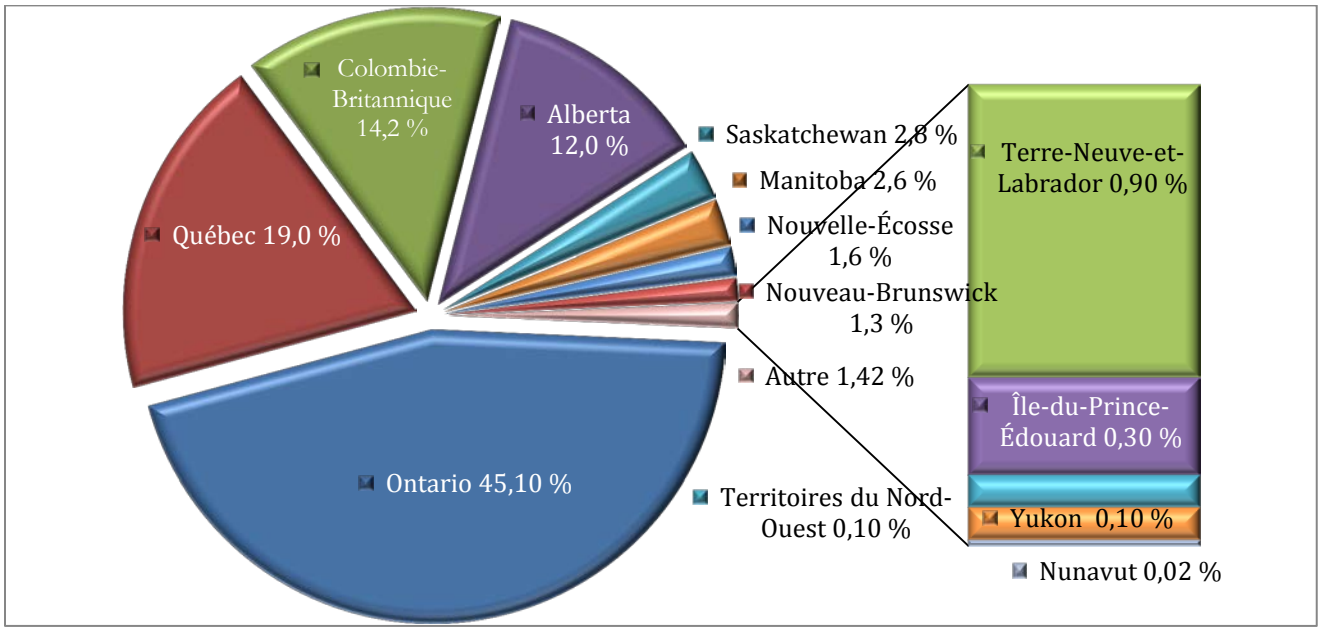

Paiements aux bénéficiaires provenant de familles à revenu moyen et faible

Sur une période de 10 ans, le montant déposé par le gouvernement du Canada dans les REEE recevant à la fois la SCEE de base et supplémentaire (c'est-à-dire pour les bénéficiaires provenant de familles à revenu moyen et faible) a augmenté de près de 350 pourcent (de 67 millions de dollars en 2006 à 301 millions de dollars en 2016), tandis que le montant déposé dans les REEE recevant uniquement la SCEE de base a augmenté de 30 pourcent.

Cela démontre que, sur les paiements effectués par le gouvernement du Canada au titre de la SCEE, la proportion qui est destinée aux bénéficiaires issus de familles à revenu moyen et faible augmente chaque année.

Image 9: Les paiements de la SCEE annuelle par type de bénéficiaire

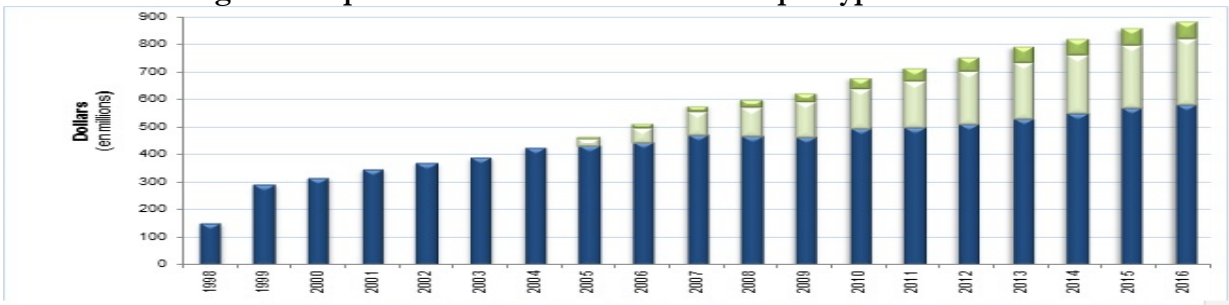

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SCEE supplémentaire	7	14	22	29	35	39	46	52	56	58	61	64
SCEE de base versée aux bénéficiaires de la SCEE supplémentaires	27	53	83	108	127	145	170	191	203	213	228	237
SCEE de base versée aux bénéficiaires recevant uniquement la SCEE de base	435	447	474	467	466	496	500	512	533	550	571	583
Proportion payée aux bénéficiaires recevant la SCEE supplémentaire	7,3 %	13,1 %	18,2 %	22,6 %	25,8 %	27,1 %	30,2 %	32,3 %	32,7 %	33,0 %	33,6 %	34,1 %

Les paiements au titre du BEC continuent de croître

Le montant cumulatif des paiements effectués au titre du BEC a atteint 855 millions de dollars en 2016. Ce tableau montre la façon dont le total a été réparti à l'échelle du pays depuis 2005.

Image 10: Des paiements de BEC cumulatif (en millions de dollars)

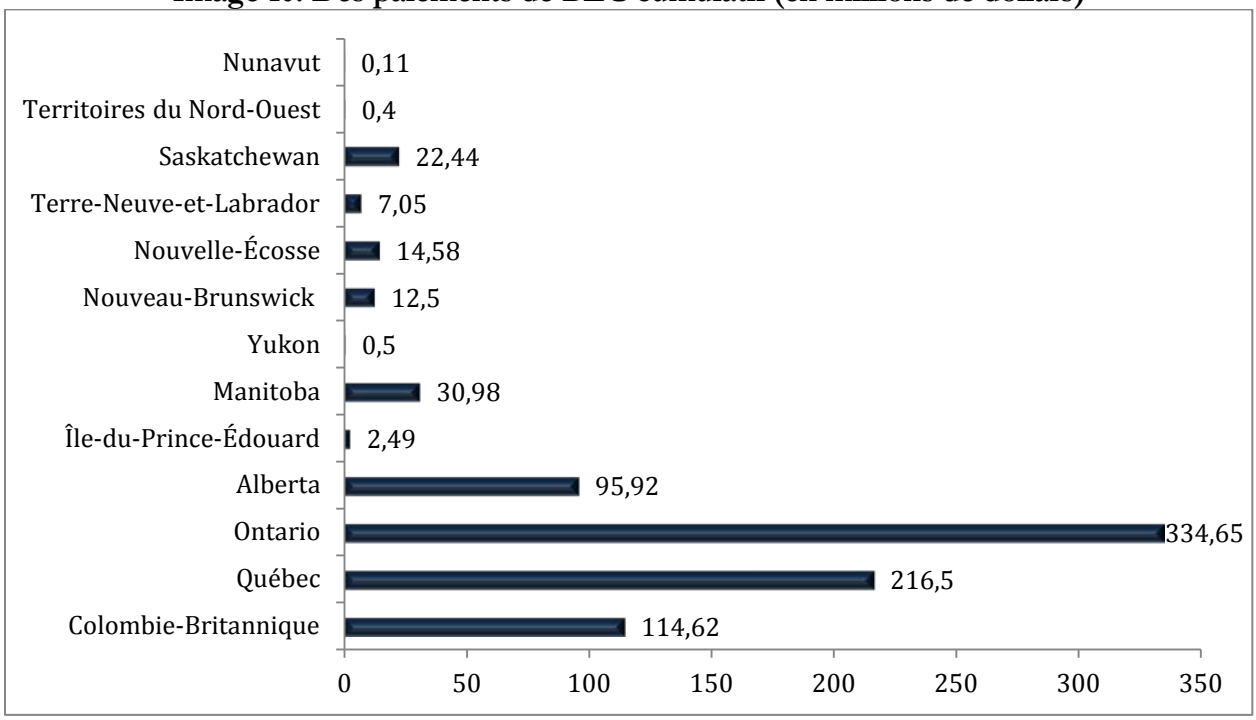

Paiement combiné : SCEE de base, SCEE supplémentaire et BEC

Lorsque la SCEE de base et supplémentaire est combinée avec le BEC, le total des incitatifs à l'épargne-études versés par le gouvernement du Canada dans les REEE des Canadiens à revenu moyen et faible[2] a augmenté de 417 pourcent (de 84 millions de dollars en 2006 à 435 millions de dollars en 2016). En revanche, les paiements aux bénéficiaires recevant la SCEE de base ont seulement augmenté de 30 pourcent au cours de la même période (de 447 millions de dollars en 2006 à 583 millions de dollars en 2016); cela englobe également une partie des enfants provenant de familles à revenu moyen et faible qui n'ont pas encore reçu la SCEE supplémentaire et le BEC.

Cela appuie encore davantage l'observation selon laquelle la proportion du total des incitatifs offerts par le gouvernement du Canada qui est versée dans les REEE des bénéficiaires de familles à revenu moyen et faible augmente d'année en année.

[2]Le nombre de bénéficiaires qui ont déjà reçu un montant supplémentaire de la SCEE est utilisé pour représenter les enfants provenant de familles à revenu moyen et faible qui ont bénéficié de fonds épargnés au moyen de REEE. Toutefois, les Canadiens qui avaient déjà un REEE avant la création de la SCEE supplémentaire en 2005, devaient en faire la demande auprès de leur institution financière. Étant donné qu'un certain nombre ne l'ont pas demandé, les données qui représentent les familles à revenu moyen et faible sont sous-évalués.

Image 11: Comparaison de dix années de paiements de la SCEE/BEC par type de bénéficiaire

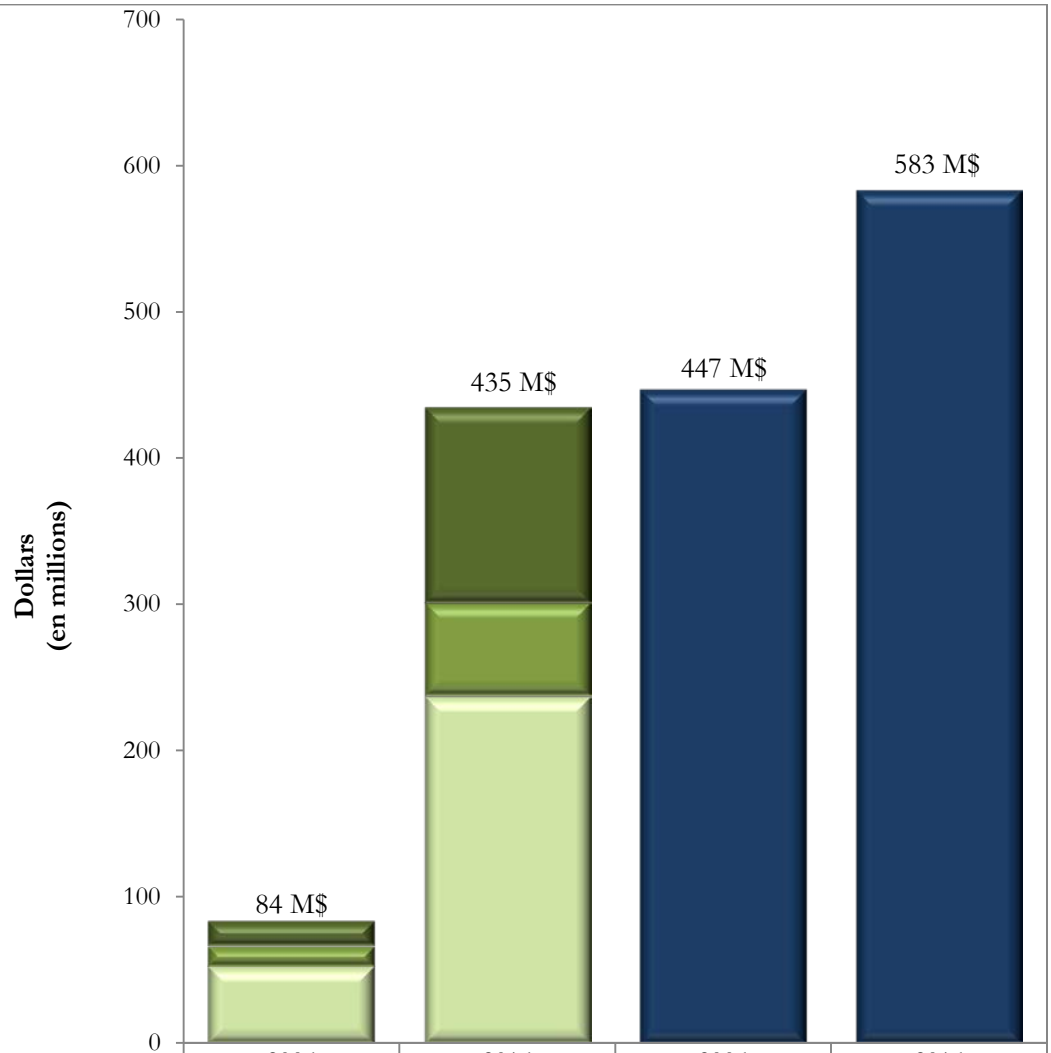

	2006	2016	2006	2016
BEC	17	134		
SCEE supplémentaire	14	64		
SCEE de base versée aux bénéficiaires recevant la SCEE supplémentaire	53	237		
SCEE de base versée aux bénéficiaires ne recevant pas la SCEE supplémentaire			447	583

Participation et bénéficiaires

Cette partie présente une répartition des taux de participation dans l'ensemble du pays, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les Canadiens tirent profit des incitatifs à l'épargne-études. Il convient de souligner particulièrement la croissance des taux de participation enregistrés chez les familles à revenu moyen et faible.

Taux de participation nationaux : SCEE

Selon les estimations démographiques annuelles de Statistique Canada, il y avait, au 1er juillet 2016, plus de 7 millions d'enfants âgés de 0 à 17 ans au Canada. Tous étaient admissibles à la SCEE de base. Cette carte illustre la répartition.

Image 12 : Nombre estimatif d'enfants admissibles à la SCEE par province et territoire

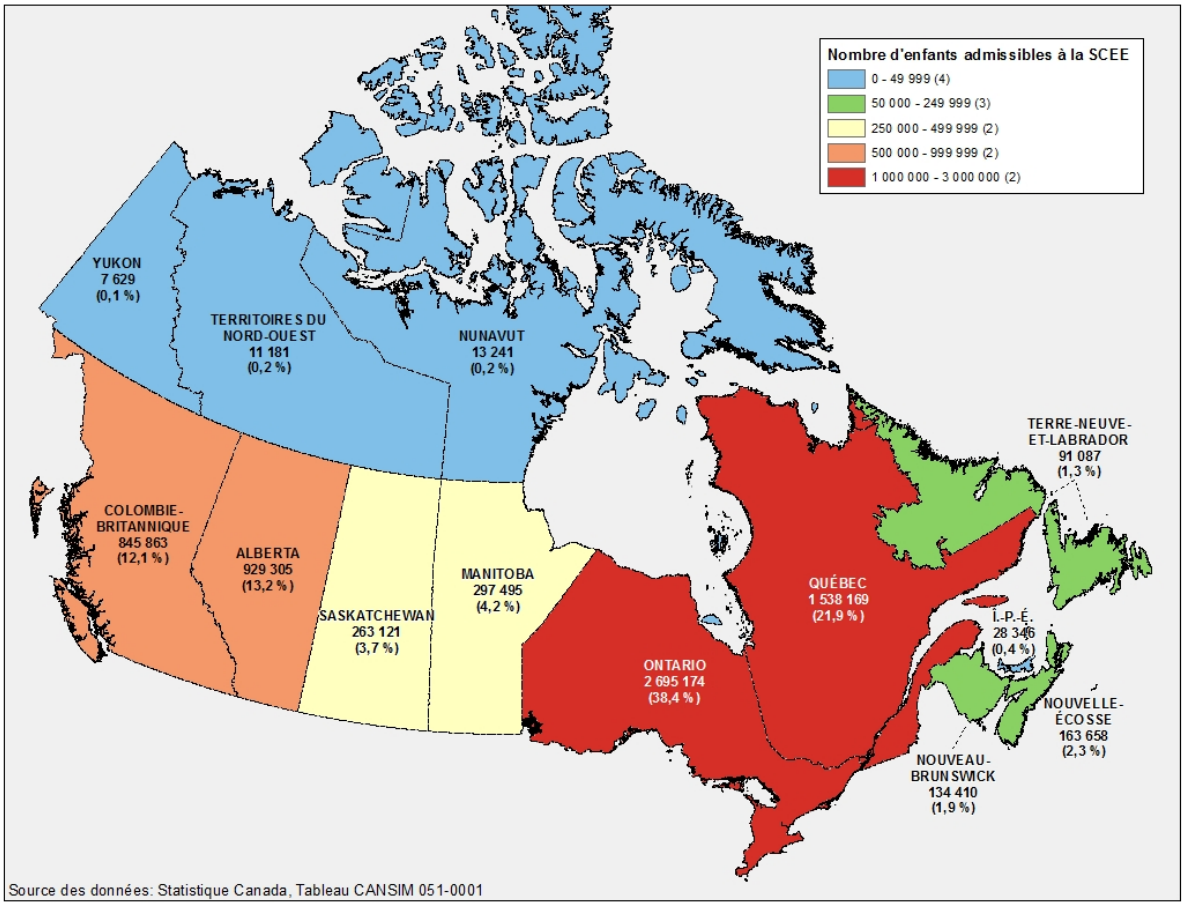

De ces 7 millions d'enfants, 51,1 pourcent (ou 3 589 146) sont nommés comme bénéficiaires de REEE.

Image 13: Taux de participation cumulatifs à la SCEE (âgés de 0 à 17)

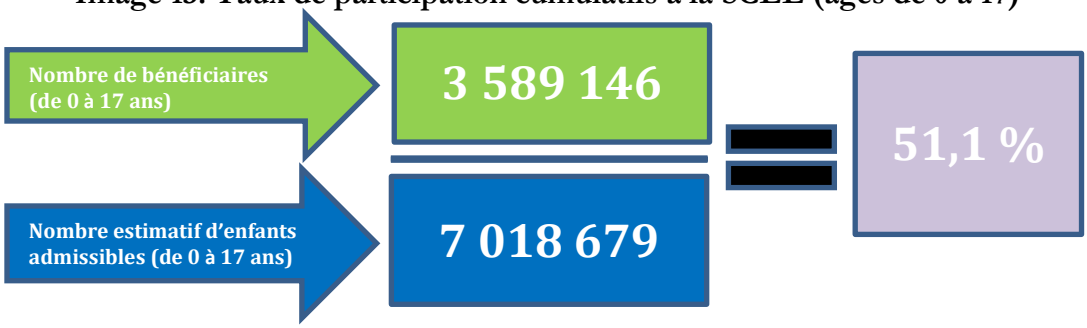

Taux de participation provinciaux : SCEE

En 2016, trois provinces ont dépassé le taux de participation de 51,1 pourcent enregistré à l'échelle nationale :

- Colombie-Britannique (55,3 pourcent)
- Ontario (54,6 pourcent)
- Alberta (51,3 pourcent)

Tableau 5 : Taux de participation à la SCEE : À l'échelle nationale et par province et territoire

Provinces et territoires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Colombie-Britannique	42,7 %	44,2 %	45,8 %	47,7 %	49,4 %	51,5 %	52,9 %	54,1 %	55,3 %
Ontario	42,7 %	44,5 %	46,5 %	48,5 %	50,3 %	51,8 %	53,1 %	54,2 %	54,6 %
Alberta	39,3 %	41,0 %	42,8 %	44,7 %	46,3 %	47,8 %	48,9 %	51,0 %	51,3 %
Québec	31,9 %	33,9 %	36,0 %	38,5 %	41,0 %	43,2 %	45,5 %	47,9 %	50,1 %
Nouveau-Brunswick	37,3 %	38,7 %	40,0 %	40,8 %	41,8 %	42,6 %	43,5 %	44,1 %	44,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	38,9 %	39,7 %	40,8 %	41,6 %	42,2 %	43,1 %	43,6 %	44,0 %	43,8 %
Yukon	32,6 %	33,8 %	34,7 %	36,5 %	37,5 %	39,0 %	40,1 %	41,0 %	42,3 %
Nouvelle-Écosse	33,4 %	34,6 %	36,1 %	37,6 %	39,0 %	40,2 %	41,1 %	41,7 %	42,1 %
Île-du-Prince-Édouard	34,2 %	34,8 %	36,0 %	36,7 %	37,8 %	38,8 %	39,8 %	40,6 %	41,6 %
Saskatchewan	32,0 %	32,6 %	33,3 %	34,3 %	35,2 %	36,1 %	36,8 %	37,8 %	38,8 %
Manitoba	28,0 %	29,0 %	30,3 %	31,6 %	33,0 %	34,4 %	35,5 %	36,4 %	37,4 %
Territoires du Nord-Ouest	21,0 %	22,1 %	23,2 %	24,4 %	25,6 %	26,5 %	28,1 %	28,9 %	29,4 %
Nunavut	3,9 %	4,1 %	4,3 %	4,5 %	4,7 %	4,8 %	5,0 %	5,3 %	5,6 %
Canada	**38,4 %**	**40,1 %**	**41,9 %**	**43,8 %**	**45,7 %**	**47,3 %**	**48,7 %**	**50,2 %**	**51,1 %**

Nombre cumulatif de bénéficiaires : SCEE de base par groupe d'âge et par province et territoire

Depuis 1998, 5,74 millions de bénéficiaires de tous âges ont reçu la SCEE de base. Parmi eux, 3,59 millions sont actuellement âgés de 0 à 17 ans. Dans le graphique ci-dessous, la partie en bleu montre que 2,15 millions de bénéficiaires sont maintenant âgés de 18 ans ou plus.

Image 14 : Nombre cumulatif de bénéficiaires de la SCEE par groupe d'âge

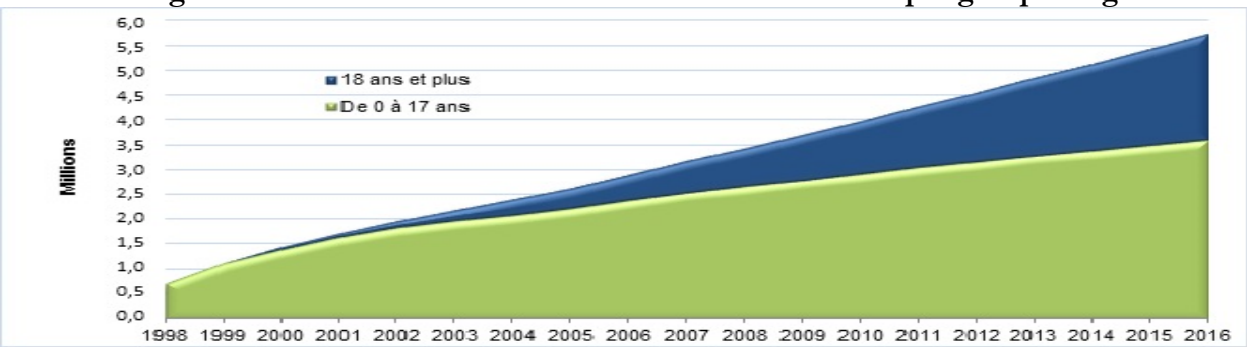

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
18 ans et plus	0,00	0,01	0,04	0,08	0,15	0,23	0,32	0,42	0,53	0,65	0,78	0,93	1,08	1,24	1,40	1,58	1,76	1,95	2,15
De 0 à 17 ans	0,70	1,12	1,41	1,65	1,84	1,97	2,09	2,23	2,39	2,54	2,67	2,79	2,91	3,04	3,16	3,28	3,38	3,49	3,59

Tableau 6 : Nombre cumulatif de bénéficiaires âgés de 0 à 17 ans recevant la SCEE de base et supplémentaire par province et territoire (en milliers)

Provinces et territoires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	%
Ontario	1 177	1 224	1 274	1 325	1 366	1 397	1 424	1 453	1 473	41,0
Québec	491	518	548	586	622	657	692	731	771	21,5
Alberta	319	337	355	375	395	417	436	464	476	13,3
Colombie-Britannique	364	377	391	405	418	432	443	454	468	13,0
Manitoba	79	82	86	90	95	99	103	107	111	3,1
Saskatchewan	76	78	81	84	87	90	94	97	102	2,8
Nouvelle-Écosse	60	61	63	65	66	67	68	68	69	1,9
Nouveau-Brunswick	54	55	57	57	58	58	59	59	59	1,7
Terre-Neuve-et-Labrador	37	38	39	39	40	40	40	40	40	1,1
Île-du-Prince-Édouard	10	10	10	11	11	11	11	11	12	0,3
Territoires du Nord-Ouest	2,5	2,5	2,6	2,8	2,9	2,9	3,1	3,2	3,3	0,1
Yukon	2,3	2,4	2,5	2,6	2,8	2,9	3,0	3,1	3,2	0,1
Nunavut	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,0
Canada	**2 672**	**2 786**	**2 909**	**3 044**	**3 165**	**3 276**	**3 375**	**3 492**	**3 589**	**100**

Bénéficiaires annuels : SCEE de base et SCEE supplémentaire

En 2016, 2,77 millions de REEE ont reçu la SCEE de base et supplémentaire. Plus précisément, 1,01 million de REEE ont reçu à la fois la SCEE de base et supplémentaire, tandis que 1,76 million de REEE ont reçu uniquement la SCEE de base.

La proportion de REEE recevant à la fois la SCEE de base et supplémentaire est passée de 12 pourcent à 36 pourcent de 2006 à 2016, ce qui représente une augmentation de 200 pourcent, tandis que la proportion de REEE touchant seulement la SCEE de base a diminué de 24 pourcent depuis 2006, passant de 88 pourcent à 64 pourcent.

Cela donne à penser que la proportion des bénéficiaires issus de familles à revenu moyen et faible qui reçoivent la SCEE augmente chaque année. De plus, les cotisations personnelles représentent une composante de plus en plus importante des actifs dans les REEE.

Image 15 : Nombre annuel de bénéficiaires recevant la SCEE de base et supplémentaire

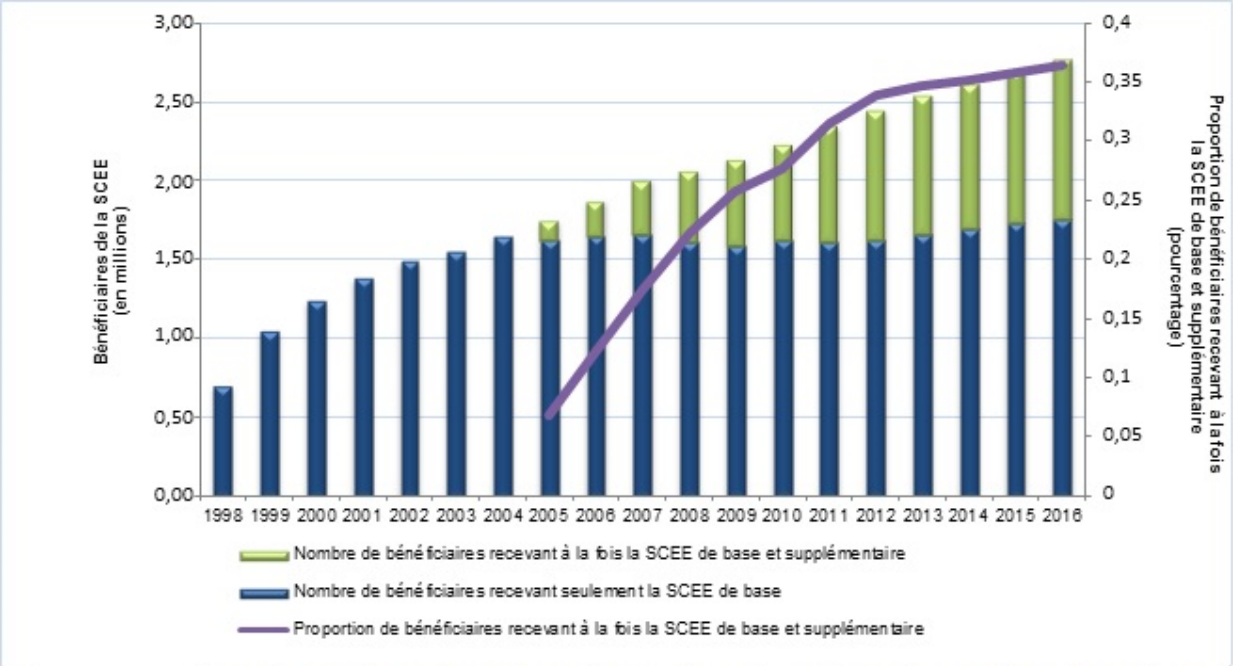

	1998	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaires recevant à la fois la SCEE de base et supplémentaire					0,23	0,35	0,46	0,62	0,83	0,88	0,92	0,97	1,01
Nombre de bénéficiaires recevant seulement la SCEE de base	0,70	1,24	1,49	1,65	1,65	1,66	1,61	1,62	1,62	1,66	1,70	1,73	1,76
Total	0,70	1,24	1,49	1,65	1,88	2,01	2,07	2,24	2,45	2,54	2,61	2,71	2,77
Proportion de bénéficiaires recevant à la fois la SCEE de base et supplémentaire					12,2 %	17,4 %	22,2 %	27,7 %	33,9 %	34,6 %	35,2 %	35,8 %	36,5 %

Nouveaux bénéficiaires : SCEE de base et SCEE supplémentaire

Depuis la création de la SCEE supplémentaire en 2005, le nombre annuel de nouveaux bénéficiaires recevant à la fois la SCEE de base et supplémentaire a augmenté de façon régulière. En 2016, 47,1 pourcent des nouveaux bénéficiaires ont reçu la SCEE de base et supplémentaire.

Image 16: Nombre de nouveaux bénéficiaires de la SCEE de base et supplémentaire

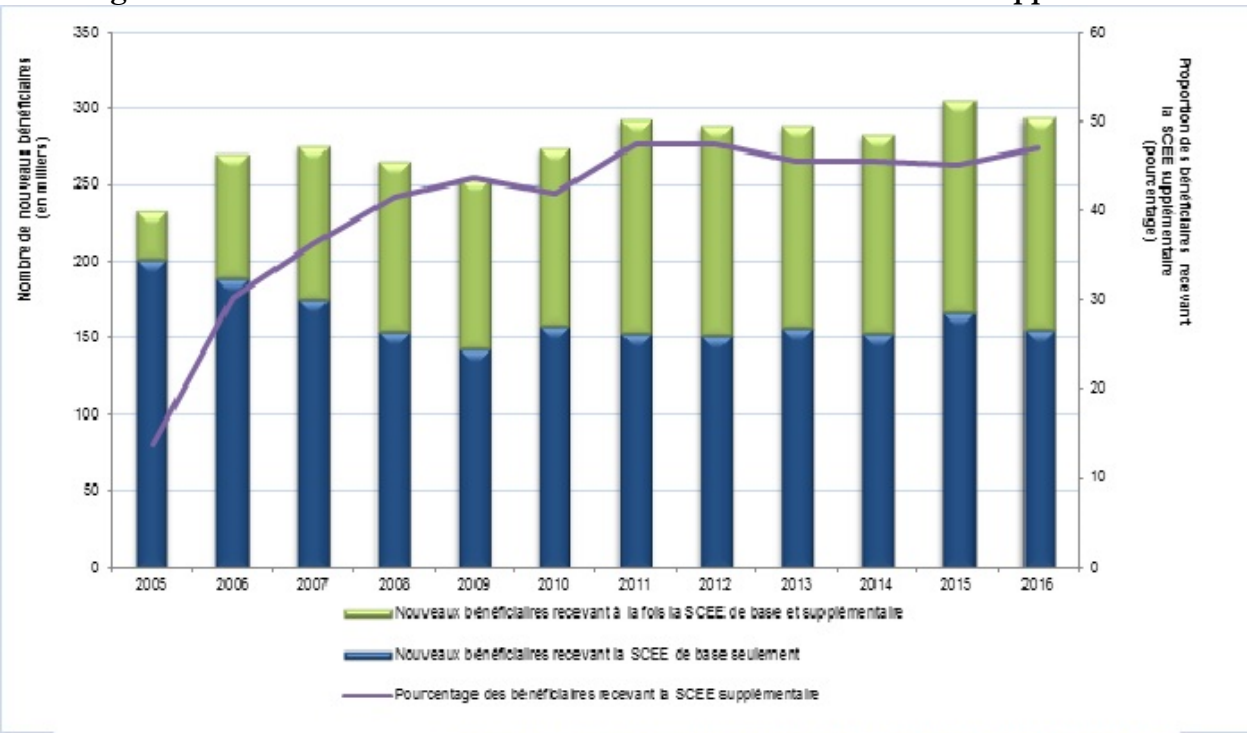

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nouveaux bénéficiaires recevant à la fois la SCEE de base et supplémentaire	32	82	100	111	111	115	139	137	132	129	138	138
Nouveaux bénéficiaires recevant la SCEE de base seulement	202	189	176	155	144	159	154	152	157	154	167	156
Nombre total de nouveaux bénéficiaires	234	271	276	265	255	275	293	289	288	283	305	293
Pourcentage des bénéficiaires recevant la SCEE supplémentaire	13,7	30,2	36,3	41,6	43,5	42,0	47,5	47,4	45,6	45,5	45,1	47,1

Âge des nouveaux bénéficiaires : SCEE

La ligne mauve dans le graphique ci-dessous illustre l'âge moyen des nouveaux bénéficiaires de la SCEE de base. En 1998, le bénéficiaire moyen était âgé d'environ 8 ans. Depuis, l'âge moyen a diminué; il se maintient à moins de 4 ans depuis 2008. En 2016, l'âge moyen était 3,6 ans.

Image 17: L'âge moyen et le nombre de nouveaux bénéficiaires de la SCEE, par année

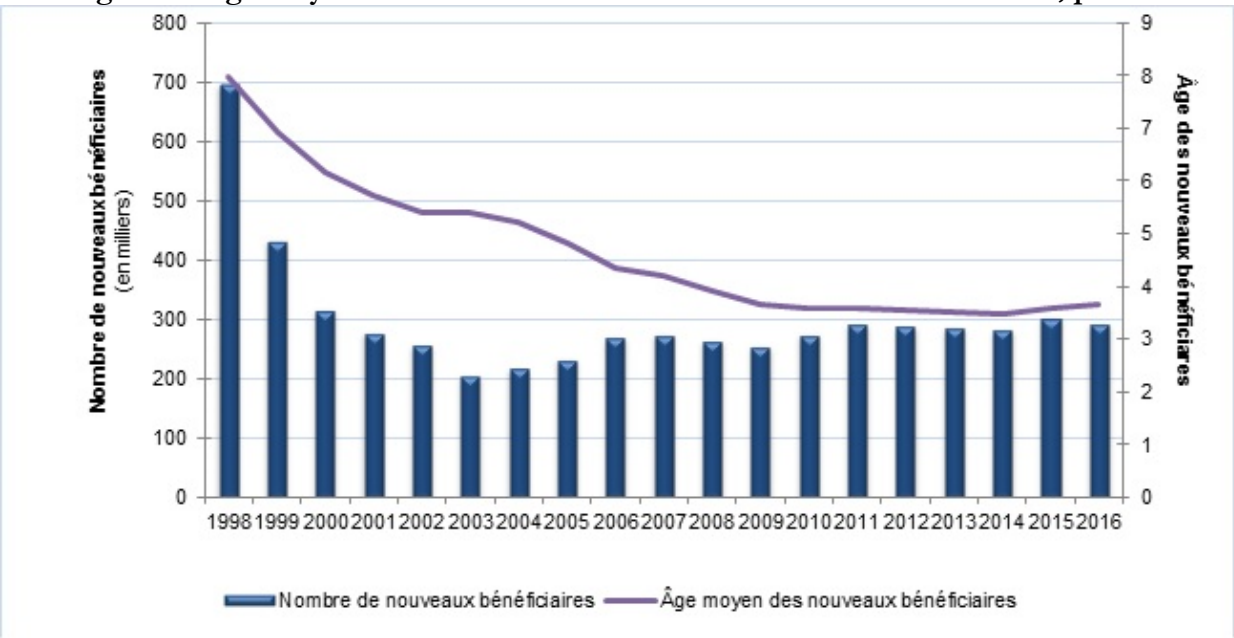

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de nouveaux bénéficiaires	698	434	317	279	257	206	218	234	271	276	265	255	275	293	289	288	283	305	293
Âge moyen des nouveaux bénéficiaires	7,98	6,91	6,17	5,74	5,40	5,38	5,22	4,82	4,34	4,21	3,92	3,64	3,59	3,58	3,54	3,52	3,46	3,57	3,66

Taux de participation nationaux : BEC

Le nombre de bénéficiaires qui sont à la fois admissibles au BEC et qui le reçoivent augmente. Pour calculer le taux de participation, le nombre total de bénéficiaires qui ont déjà reçu le BEC (963 805) est divisé par la population admissible sous-jacente (2,78 millions d'enfants, de 0 à 12 ans). Le taux de participation au BEC a augmenté de façon régulière sur une période de 10 ans, passant de 6 pourcent en 2006 à 34,7 pourcent en 2016.

Image 18: Taux de participation cumulatifs au BEC (âgés de 0 à 13)

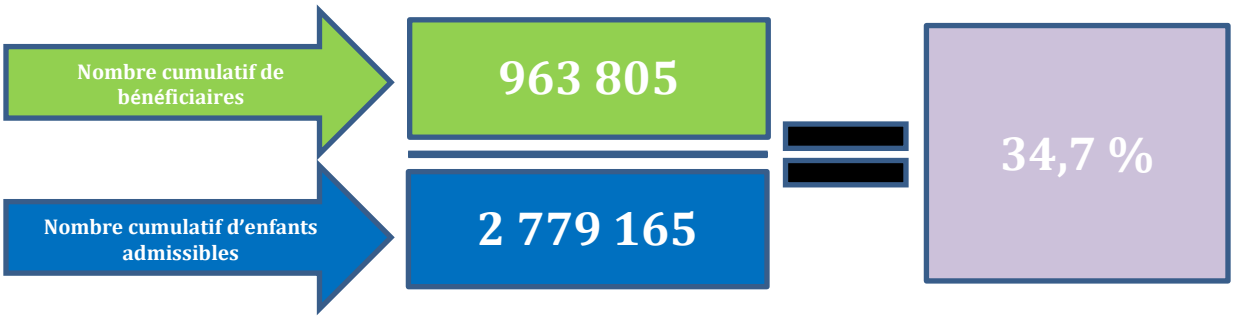

D'ici 2020, environ 250 000 enfants de plus deviendront admissibles au BEC chaque année. Après 2020, le premier groupe d'enfants devenu admissible (en 2004) dépassera l'âge limite pour l'admissibilité, c'est-à-dire 15 ans. À ce moment-là, la population sous-jacente d'enfants admissibles se stabilisera.

Taux de participation provinciaux : BEC

En 2016, trois provinces ont dépassé le taux de participation de 34,7 pourcent enregistré à l'échelle nationale :

- Colombie-Britannique (40,7 pourcent)
- Québec (39,5 pourcent)
- Ontario (35,2 pourcent)

Tableau 7: Taux de participation au BEC, par provinces et territoires

Provinces et territoires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Colombie-Britannique	20,4 %	23,7 %	26,0 %	28,9 %	31,8 %	34,3 %	36,5 %	38,1 %	40,7 %
Québec	19,3 %	22,9 %	25,1 %	27,6 %	30,9 %	33,0 %	34,9 %	37,0 %	39,5 %
Ontario	16,5 %	20,1 %	22,7 %	26,1 %	29,4 %	31,3 %	32,8 %	33,9 %	35,2 %
Alberta	16,3 %	19,0 %	21,3 %	23,7 %	26,4 %	28,6 %	30,5 %	33,0 %	33,8 %
Île-du-Prince-Édouard	10,0 %	12,4 %	14,3 %	16,4 %	19,3 %	21,3 %	22,7 %	24,0 %	25,3 %
Nouveau-Brunswick	9,8 %	11,9 %	14,5 %	19,7 %	21,2 %	22,0 %	22,8 %	23,6 %	24,7 %
Manitoba	10,2 %	11,8 %	14,6 %	16,9 %	19,2 %	20,7 %	22,0 %	23,4 %	25,2 %
Yukon	15,4 %	17,7 %	19,4 %	16,8 %	18,7 %	21,7 %	22,7 %	23,5 %	24,9 %
Nouvelle-Écosse	10,1 %	11,8 %	14,6 %	16,8 %	19,3 %	20,6 %	21,8 %	22,6 %	23,8 %
Terre-Neuve-et-Labrador	10,7 %	13,0 %	15,1 %	17,4 %	19,2 %	19,9 %	21,0 %	21,8 %	22,7 %
Saskatchewan	11,6 %	14,0 %	16,2 %	16,7 %	18,2 %	19,3 %	20,4 %	21,4 %	22,8 %
Territoires du Nord-Ouest	3,8 %	4,8 %	5,8 %	7,1 %	7,8 %	8,4 %	9,3 %	10,0 %	10,5 %
Nunavut	1,3 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,6 %	1,6 %	1,7 %
Canada	**16,6 %**	**19,8 %**	**22,2 %**	**24,9 %**	**27,9 %**	**29,8 %**	**31,5 %**	**33,1 %**	**34,7 %**

Nouveaux bénéficiaires et bénéficiaires annuels : BEC

Les éléments de la dynamique qui fait augmenter le nombre de bénéficiaires du BEC sont:

- le nombre de nouveaux bénéficiaires;
- l'admissibilité continue des bénéficiaires existants;
- la population sous-jacente d'enfants admissibles.

En 2016, la population sous-jacente cumulative d'enfants admissibles s'élevait à 2,8 millions. Parallèlement, le nombre cumulatif d'enfants qui ont déjà reçu le BEC a augmenté de 12,5 pourcent (de 830 735 enfants en 2015 à 963 805 enfants en 2016). L'augmentation est attribuable aux 126 979 nouveaux bénéficiaires qui ont reçu le BEC.

Si les projections concernant la croissance sont valides, 250 000 enfants de plus deviendront admissibles au BEC en 2017, dont 130 000 le recevront pour la première fois.

Image 19 : Taux de participation au BEC : À l'échelle nationale

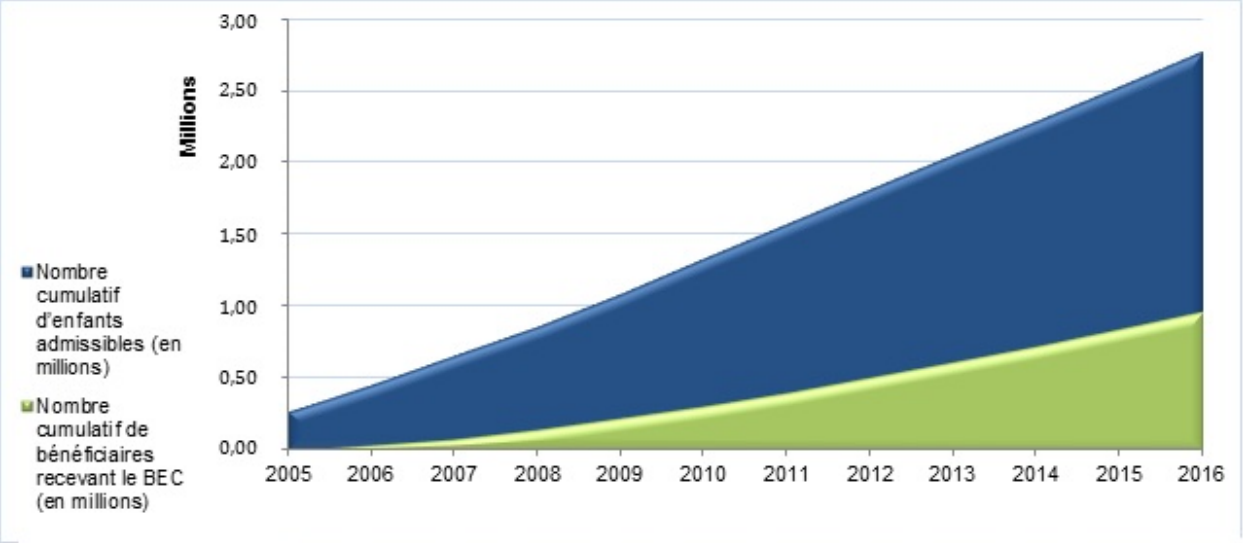

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre cumulatif d'enfants admissibles (en millions)	0,27	0,46	0,65	0,86	1,09	1,33	1,58	1,82	2,06	2,29	2,53	2,78
Nombre cumulatif de bénéficiaires recevant le BEC (en millions)	0,00	0,03	0,08	0,14	0,22	0,30	0,39	0,51	0,61	0,72	0,84	0,96
Taux de participation	0,3 %	6,0 %	11,8 %	16,6 %	19,8 %	22,2 %	24,9 %	27,9 %	29,8 %	31,5 %	33,1 %	34,7 %

En 2016, 546 141 bénéficiaires ont reçu 134 millions de dollars au titre du BEC.

Cela se répartit comme suit : 126 979 étaient de nouveaux bénéficiaires qui ont reçu un minimum de 500 $ et 419 162 étaient des bénéficiaires existants qui ont continué de recevoir le montant annuel de 100 $.

Image 20: Des paiements et bénéficiaires du BEC, par années

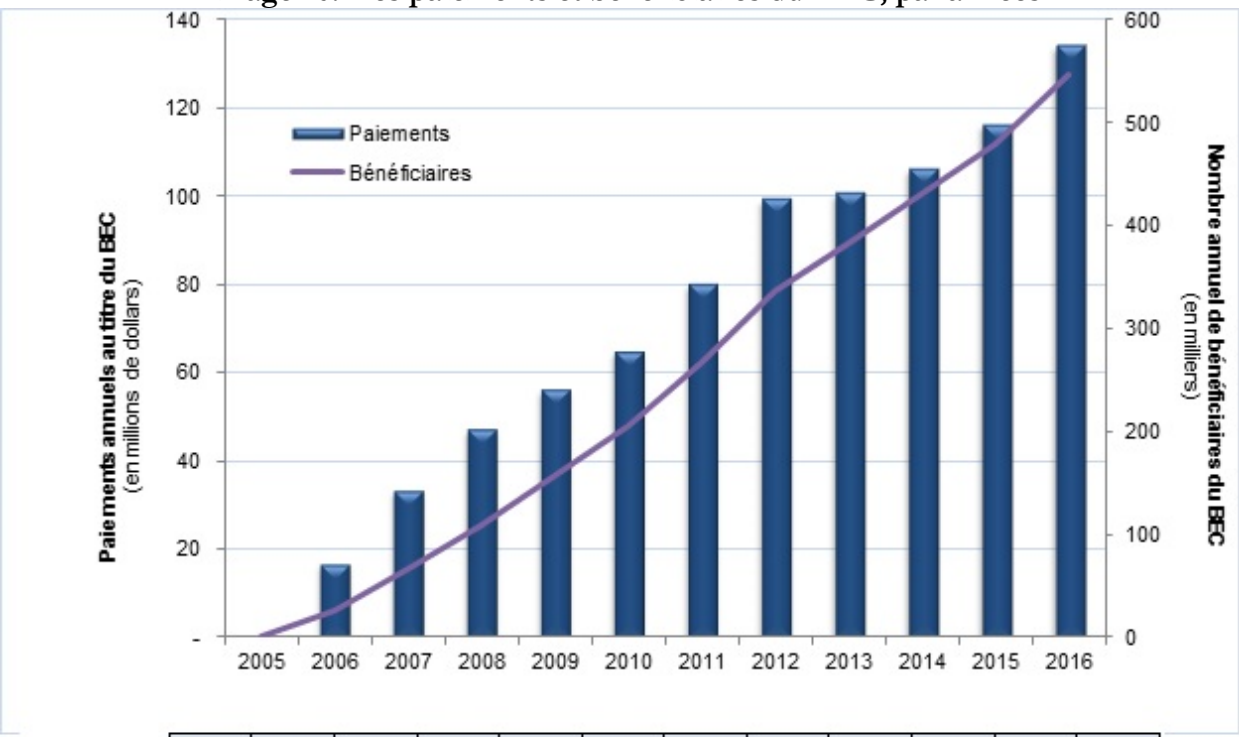

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Paiements	0,5	16,6	33,4	47,2	56,1	64,9	80,2	99,3	100,7	106,3	116,4	134,2
Bénéficiaires	0,8	26,7	66,1	109,6	156,3	204,9	267,3	336,3	383,5	430,6	480,1	546,1

REEE : Total des actifs

Un REEE est nécessaire pour avoir accès aux incitatifs à l'épargne-études. Qu'il s'agisse des incitatifs à l'épargne-études seuls ou d'une combinaison de cotisations personnelles et des incitatifs, l'argent mis de côté dans ces régimes s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit retiré lorsque le bénéficiaire s'inscrit à un programme d'études postsecondaires.

En date du 31 décembre 2016, les actifs dans les REEE avaient atteint 51,3 milliards de dollars. Le graphique ci-dessous montre la valeur marchande totale des actifs pour chaque année depuis 1998, lorsque la SCEE a été créée.

Image 21 : Total des actifs dans les REEE par année

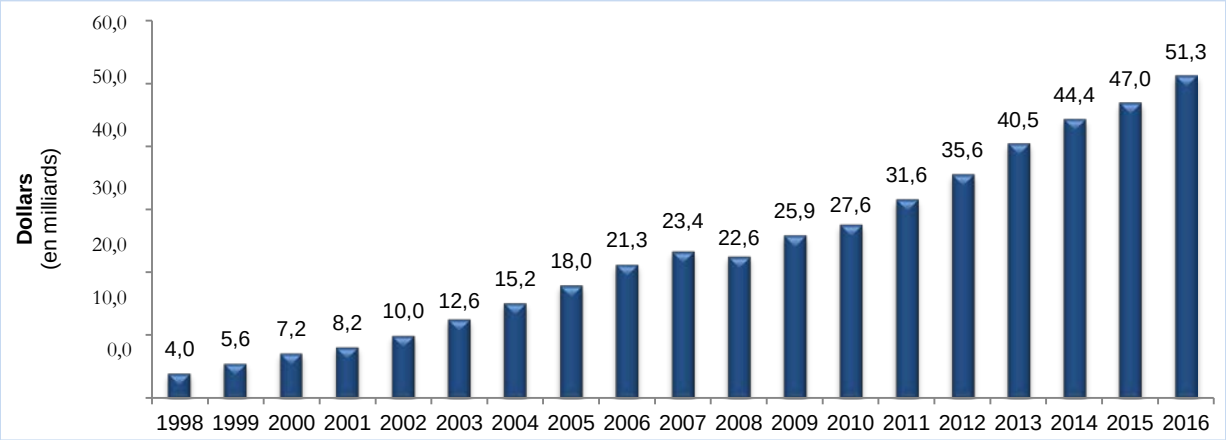

Actifs par type de promoteur

En 2016, les services d'investissement détenaient la plus grande part du marché des actifs dans les REEE (46,4 pourcent), devant les services bancaires (26,5 pourcent), les courtiers en régimes collectifs (23 pourcent), et les courtiers en assurance et autres (4,1 pourcent).

Image 22: L'actif dans les Régimes enregistrés d'épargne-études par type de promoteur

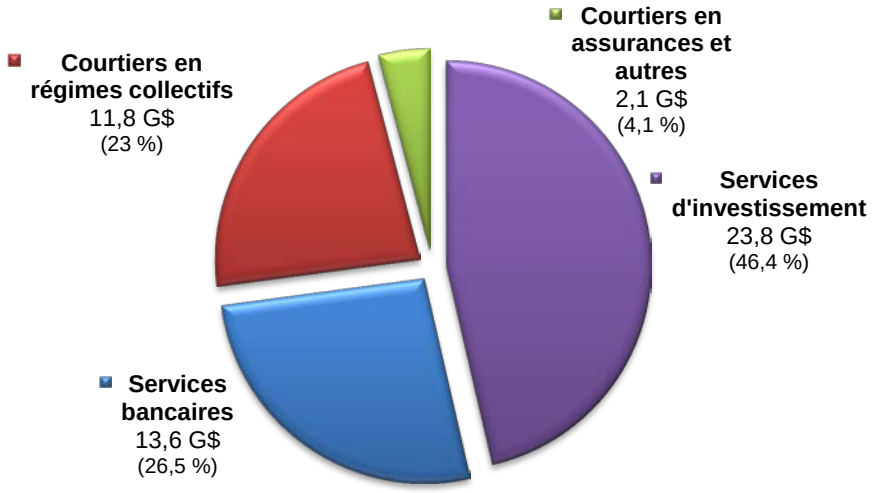

Retraits des comptes de REEE pour les études postsecondaires

Le gouvernement du Canada estime que les REEE et les incitatifs à l'épargne-études sont avisés sur le plan financier pour les Canadiens. L'argent qui s'accumule dans un REEE peut ne pas être suffisant pour financer un programme d'études postsecondaires complet, particulièrement lorsque l'on tient compte des frais de subsistance et autres dépenses. Toutefois, l'utilisation de REEE pour épargner pour les études postsecondaires peut aider à réduire le besoin en prêts, en subventions et en bourses.

Cette partie porte sur les bénéficiaires de fonds de REEE en 2016. Elle explique le fonctionnement du processus de retrait et décrit l'incidence des incitatifs à l'épargne-études sur le montant moyen épargné pour les études postsecondaires.

Retrait : Paiements d'aide aux études (PAE)

Les PAE sont des incitatifs à l'épargne-études fédéraux et provinciaux qui sont versés dans les comptes de REEE et qui s'ajoutent aux gains accumulés au fil du temps. Ces montants peuvent être retirés sur présentation d'une attestation d'inscription; ils deviennent alors un revenu imposable pour le bénéficiaire. Étant donné que la plupart des bénéficiaires gagnent un revenu limité au cours de leurs études postsecondaires, le montant de l'impôt à payer sur ce revenu est habituellement bas.

Total des retraits : À l'échelle nationale

En 2016, les Canadiens ont retiré un total de 3,56 milliards de dollars pour couvrir une partie des frais liés aux études postsecondaires de 419 611 bénéficiaires. La valeur du retrait moyen s'élevait à 8 487 $.

Tableau 8: Total des retraits des REEE

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
(1) Valeur totale (en milliards)	2,15 $	2,44 $	2,77 $	3,07 $	3,29 $	3,56 $
(2) Nombre d'étudiants	310 513	335 934	360 980	382 173	396 957	419 611
(3) Moyenne = (1)/(2)	6 926 $	7 255 $	7 671 $	8 045 $	8 298 $	8 487 $

Total des retraits : Bénéficiaires qui ont reçu la SCEE de base et supplémentaire

Sur le montant total des retraits, 710 millions de dollars ont été retirés des REEE pour 86 478 bénéficiaires provenant de familles à revenu moyen et faible[3] qui avaient reçu à la fois la SCEE de base et supplémentaire. Le retrait moyen atteignait 8 207 $.

Tableau 9: Retraits des REEE pour les bénéficiaires de familles à revenu moyen et faible qui avaient reçu à la fois la SCEE de base et supplémentaire

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
(1) Valeur totale (en millions)	210 $	290 $	390 $	490 $	600 $	710 $
(2) Nombre d'étudiants	27 580	38 123	49 680	61 586	73 034	86 478
(3) Moyenne = (1)/(2)	7 531 $	7 638 $	7 900 $	8 030 $	8 226 $	8 207 $

Total des retraits : Bénéficiaires qui ont reçu uniquement la SCEE de base

Un montant de 2,85 milliards de dollars a été retiré des REEE pour 333 133 bénéficiaires qui avaient reçu seulement la SCEE de base. Le retrait moyen s'élevait à 8 559 $.

Tableau 10: Retraits des REEE pour les étudiants qui avaient reçu à la fois la SCEE de base seulement

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
(1) Valeur totale (en millions)	1 940 $	2 150 $	2 380 $	2 580 $	2 690 $	2 850 $
(2) Nombre d'étudiants	282 933	297 811	311 300	320 587	323 923	333 133
(3) Moyenne = (1)/(2)	6 867 $	7 206 $	7 635 $	8 048 $	8 314 $	8 559 $

[3] Remarque : Le nombre de bénéficiaires qui ont déjà reçu la SCEE supplémentaire et qui ont effectué un retrait du compte de REEE est utilisé pour représenter les enfants provenant de familles à revenu moyen et faible qui ont bénéficié de fonds épargnés au moyen de REEE. Toutefois, un certain nombre de Canadiens qui ont ouvert un REEE avant la création de la SCEE supplémentaire en 2005 ne l'ont peut-être pas demandé, alors les données pour représenter les familles à revenu moyen et faible sont sous-évalués.

Répartition des retraits des REEE

En 2016, les bénéficiaires ont reçu 1,46 milliard de dollars sous forme de PAE et les souscripteurs ont retiré 2,10 milliards de dollars pour les études postsecondaires, ce qui représente des retraits des REEE totalisant 3,56 milliards de dollars.

Image 23 : PAE et retraits pour les études postsecondaires

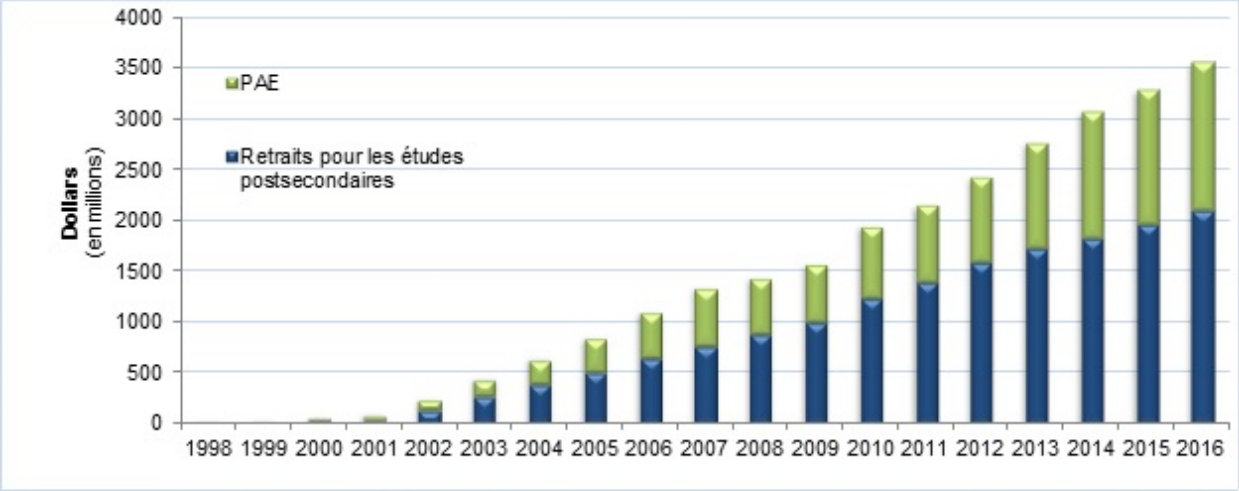

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PAE	0,1	1	8	40	92	160	239	327	445	565	554	562	704	759	853	1 031	1 238	1 334	1 460
Retraits pour les études postsecondaires	0,2	13	38	53	145	285	402	516	652	777	887	1 011	1 248	1 392	1 584	1 738	1 836	1 960	2 101
Total	0,3	14	46	93	237	445	641	842	1 097	1 342	1 441	1 573	1 952	2 151	2 437	2 769	3 075	3 294	3 561

Retirer des cotisations personnelles d'un REEE

Les souscripteurs de REEE peuvent retirer leurs cotisations personnelles lorsque le bénéficiaire s'inscrit à un programme d'études postsecondaires. Une pénalité est imposée (c.-à-d. les incitatifs à l'épargne-études pourraient éventuellement être remboursés au gouvernement) à tout souscripteur qui retire ses cotisations personnelles quand le bénéficiaire nommé dans le REEE n'est pas encore admissible à un PAE. Une fois que les exigences ont été satisfaites, le promoteur du REEE du souscripteur peut faciliter le retrait des cotisations personnelles de ce dernier de toute manière qui permet l'exonération d'impôt, y compris sous forme de montant forfaitaire.

Activités de sensibilisation du gouvernement du Canada

Malgré l'augmentation de l'épargne dans les REEE, des améliorations peuvent encore être apportées. Plus particulièrement, un plus grand nombre de Canadiens pourraient être encouragés à ouvrir des REEE et à obtenir le BEC pour des enfants issus de familles à faible revenu.

Cette partie décrit les principales difficultés auxquelles sont confrontés les Canadiens qui ne bénéficient pas encore des incitatifs. En outre, les activités et plans de sensibilisation gouvernementaux visant à éliminer ces difficultés y sont résumées.

Difficultés liées à l'accès

Les principales difficultés que les Canadiens peuvent rencontrer quand ils ouvrent un REEE et demandent les incitatifs au nom d'un enfant admissible sont :

- une sensibilisation insuffisante;
- un manque de certains documents nécessaires à l'obtention d'un numéro d'assurance sociale (p. ex. certificat de naissance d'un enfant);
- de faibles niveaux de connaissances financières, qui est essentielle à la prise de décisions d'investissement;
- de mauvaises expériences avec les institutions financières (et les services qu'elles offrent) ou accès limité à celles-ci;
- des difficultés d'ordre logistique pour se présenter à des rendez-vous en personne dans une institution financière (p. ex. transport, garde d'enfants, possibilité de s'absenter du travail).

Certains groupes peuvent avoir plus de difficulté que d'autres à surmonter ces obstacles. Il peut s'agir notamment des nouveaux arrivants, des parents seuls, des Autochtones, et des personnes qui habitent dans des collectivités rurales ou isolées.

Une approche mise à jour

Depuis 2013, EDSC a mis en place des mesures pour favoriser l'adhésion aux incitatifs destinés aux familles à revenu moyen et faible. Trois formulaires de demande distincts (celui pour la SCEE, celui pour la SCEE supplémentaire et celui pour le BEC) ont été combinés en un seul formulaire simplifié pour faciliter l'accès aux différents incitatifs à l'épargne-études. À ce titre, les Canadiens qui ont ouvert un REEE avant 2013 devront s'assurer auprès de leur institution financière que tous les bénéficiaires reçoivent l'ensemble des incitatifs à l'épargne-études auxquels ils sont admissibles. Depuis plusieurs années, y compris en 2016, EDSC mène un éventail d'activités de sensibilisation. **Communication directe avec les familles admissibles :** Chaque trimestre, de 30 000 à 50 000 lettres sont envoyées aux familles avec enfants qui sont devenues admissibles au BEC, mais qui ne le reçoivent pas encore.

Soutien pour les organismes communautaires : EDSC fournit des services de secrétariat au Réseau des champions du Bon d'études canadien. Le Réseau est composé d'organismes communautaires, d'institutions financières et d'autres organisations qui ont intérêt à aider les Canadiens à accéder au BEC.

Semaine de l'épargne-études : EDSC fournit également des services de secrétariat au Groupe de travail de la Semaine de l'épargne-études. Ce groupe est composé de partenaires communautaires prenant part à diverses activités visant à favoriser l'épargne en prévision des études postsecondaires, ainsi qu'à sensibiliser les Canadiens aux incitatifs. La Semaine de l'épargne-études coïncide avec le Mois de la littératie financière (novembre), la Journée nationale de l'enfant (le 20 novembre) et la Semaine de la planification financière.

EDSC cherche à établir des partenariats avec un plus grand nombre d'intervenants clés afin d'accroître la sensibilisation aux incitatifs et à l'importance de l'épargne en prévision des études postsecondaires. Le Ministère aimerait travailler en partenariat avec des organisations qui œuvrent dans les domaines suivants :

- réduction de la pauvreté;
- services aux familles à faible revenu;
- protection de l'enfance;
- services multiculturels et services aux nouveaux arrivants;
- services aux Autochtones;
- services d'éducation;
- services d'intermédiation financière.

Avec l'appui d'autres ministères et organismes fédéraux, dont l'Agence du revenu du Canada, Service Canada et le ministère des Finances, EDSC continuera de travailler avec les intervenants existants pour :

- identifier les enfants de familles à revenu moyen et faible qui ne bénéficient pas déjà des incitatifs;
- donner de l'information sur le numéro d'assurance sociale et aider à l'obtenir;
- aider les Canadiens à ouvrir des REEE.

LES DONNÉES DU PRÉSENT RAPPORT

Chaque année, EDSC produit un rapport statistique annuel sur les incitatifs à l'épargne-études. Le RSA fournit des statistiques sur les REEE, la SCEE de base, la SCEE supplémentaire et le BEC pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016; il renferme également des données historiques.

Les renseignements statistiques sont liés aux bénéficiaires qui ont reçu la SCEE et le BEC.

Sources de données : Les données sont tirées de la base de données du PCEE, où sont compilées des données provenant d'environ 90 promoteurs de REEE.

Dates : La date à laquelle une transaction a été conclue entre le souscripteur du REEE et le promoteur de REEE (date de la transaction) a été utilisée pour les calculs relatifs à la SCEE de base et à la SCEE supplémentaire ainsi qu'aux PAE, tandis que les statistiques liées au BEC ont été calculées à l'aide de la date de traitement, soit la date à laquelle l'incitatif a été versé dans le compte de REEE.

Arrondi : Parce que les décimales ont été arrondies, les chiffres présentés tout au long du rapport peuvent ne pas toujours correspondre exactement et peuvent ne pas refléter de manière précise les chiffres absolus.

Totalisation et résidents non canadiens : Les totaux nationaux comprennent les données sur les bénéficiaires dont l'identité régionale est inconnue ou se trouve à l'extérieur du Canada; à ce titre, les statistiques provinciales et territoriales peuvent ne pas correspondre exactement au total national établi.

Données historiques : Le RSA de 2016 a préséance sur toutes les versions antérieures. En raison de la nature des transactions financières, les données des années antérieures sont également mises à jour à cause de l'existence d'annulations, de remboursements, d'erreurs de données ou de retards dans la présentation des données par les institutions financières. Par exemple, lorsque des souscripteurs demandent ou reçoivent des incitatifs des années précédentes auxquels leurs bénéficiaires sont admissibles, les données relatives à ces transactions figurent alors dans la base de données administrative du PCEE sous l'année en cours. Les promoteurs peuvent également soumettre des transactions jusqu'à trois ans après qu'elles ont eu lieu. En outre, tous les chiffres présentés sont nominaux et ne tiennent donc pas compte de l'inflation.

Les lecteurs qui ont besoin de données plus anciennes ou qui souhaitent se reporter aux données disponibles doivent consulter les ensembles de données correspondants dans le Portail du gouvernement ouvert ou communiquer avec le Programme canadien pour l'épargne-études (par téléphone au 1-888-276-3624 ou par courriel à l'adresse : cesp-pcee@hrsdc-rhdcc.gc.ca).